

États financiers consolidés de

EQUITABLE GROUP INC.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

RAPPORTS ET ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

TABLE DES MATIÈRES

Rapports

- 1 Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
- 2 Rapport des auditeurs indépendants

États financiers consolidés

- 3 Bilans consolidés
- 4 États consolidés du résultat net
- 5 États consolidés du résultat global
- 6 États consolidés des variations des capitaux propres
- 7 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers consolidés

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 8 | Note 1 – Entité présentant l'information financière | 43 | Note 14 – Impôt sur le résultat |
| 8 | Note 2 – Base d'établissement | 44 | Note 15 – Autres passifs |
| 9 | Note 3 – Principales méthodes comptables | 44 | Note 16 – Facilités bancaires |
| 25 | Note 4 – Gestion des risques | 45 | Note 17 – Débentures |
| 26 | Note 5 – Instruments financiers | 46 | Note 18 – Capitaux propres |
| 27 | Note 6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions | 48 | Note 19 – Rémunération fondée sur des actions |
| 31 | Note 7 – Placements | 51 | Note 20 – Résultat par action |
| 31 | Note 8 – Prêts hypothécaires | 52 | Note 21 – Gestion des fonds propres |
| 33 | Note 9 – Décomptabilisation d'actifs financiers | 53 | Note 22 – Engagements et éventualités |
| 36 | Note 10 – Instruments financiers dérivés | 54 | Note 23 – Transactions avec des parties liées |
| 40 | Note 11 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers | 55 | Note 24 – Sensibilité aux taux d'intérêt |
| 42 | Note 12 – Autres actifs | | |
| 43 | Note 13 – Dépôts | | |

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés d'Equitable Group Inc. (la « société ») sont préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information présentée. La direction estime que l'information fournie aux présentes a été établie à l'aide de méthodes comptables pertinentes conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF ») applicables à sa filiale, Banque Équitable, en tenant compte des seuils raisonnables d'importance relative. Les états financiers consolidés incluent nécessairement des montants fondés sur des jugements éclairés et des estimations des effets escomptés des transactions et des événements actuels.

Pour s'acquitter de sa responsabilité quant à l'intégrité des états financiers consolidés, la direction maintient un système de contrôle interne et en assure la surveillance. Les contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs consolidés de la société sont protégés, que l'exécution des transactions est dûment autorisée par la direction et que les documents financiers constituent une base fiable pour assurer l'exactitude et la communication rapide de l'information. La direction administre également un programme d'éthique professionnelle, qui comprend les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites et le code de conduite écrit. Elle est aussi responsable du maintien de documents comptables appropriés et d'un système de gestion des risques efficace.

Le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») exerce, par l'entremise du comité d'audit, un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés. Le comité d'audit effectue un examen détaillé des états financiers consolidés de concert avec la direction et les auditeurs internes et externes avant d'en recommander l'approbation au Conseil.

Banque Équitable, filiale de la société, est une banque de l'annexe I de la *Loi sur les banques* et elle est régie par le BSIF. Ce dernier effectue, sur une base régulière, un examen visant à évaluer les activités de Banque Équitable et sa capacité à se conformer aux exigences réglementaires et à respecter les normes de saines pratiques commerciales.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont été nommés par les actionnaires, afin d'auditer les états financiers consolidés de la société selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. La responsabilité des auditeurs externes est d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle, conformément aux IFRS. Les auditeurs communiquent librement avec les membres du comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, en présence ou non de la direction, afin de discuter de leurs audits et de questions connexes.

Le président et chef de la direction,

Le chef des finances,

(signé) Andrew Moor

(signé) Tim Wilson

Andrew Moor

Tim Wilson

Le 16 février 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires d'Equitable Group Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Equitable Group Inc., qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Equitable Group Inc. au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé) KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 16 février 2017

BILANS CONSOLIDÉS

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Aux 31 décembre	Notes	2016	2015
Actifs			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	444 179 \$	423 366 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	6	247 878	107 988
Titres pris en pension		199 401	19 918
Placements	7	136 718	153 714
Prêts hypothécaires – Prêts de base	8, 9	10 678 452	8 674 599
Prêts hypothécaires – Titrisations	8, 9	7 105 351	6 026 207
Droits conservés dans le cadre de titrisations	9	88 782	61 650
Autres actifs	12	72 827	60 142
		18 973 588 \$	15 527 584 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs			
Dépôts	13	9 763 082 \$	8 211 265 \$
Passifs de titrisation	9	7 762 632	6 109 436
Obligations relatives aux titres mis en pension	9	112 488	–
Passifs d'impôt différé	14	38 771	28 698
Autres passifs	15	204 465	81 290
Facilités bancaires	16	50 000	235 779
Débetures	17	65 000	65 000
		17 996 438	14 731 468
Capitaux propres			
Actions privilégiées	18	72 557	72 557
Actions ordinaires	18	196 608	143 690
Surplus d'apport	19	5 056	4 706
Résultats non distribués		725 912	605 436
Cumul des autres éléments du résultat global		(22 983)	(30 273)
		977 150	796 116
		18 973 588 \$	15 527 584 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Le président du conseil d'administration,

(signé) David LeGresley

David LeGresley

Le président et chef de la direction,

(signé) Andrew Moor

Andrew Moor

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2016	2015
Revenus d'intérêts			
Prêts hypothécaires – Prêts de base		444 093 \$	392 462 \$
Prêts hypothécaires – Titrisations		179 838	159 247
Placements		8 821	7 173
Autres		4 713	6 276
		637 465	565 158
Frais d'intérêts			
Dépôts		183 340	170 699
Passifs de titrisation	9	165 960	141 567
Facilités bancaires		4 756	4 198
Débentures		3 800	5 033
Autres		252	1 434
		358 108	322 931
Revenus d'intérêts nets		279 357	242 227
Dotation à la provision pour pertes sur créances	8	2 445	3 638
Revenus d'intérêts nets après la dotation à la provision pour pertes sur créances		276 912	238 589
Autres revenus			
Commissions et autres revenus		17 640	11 413
Profit net (perte nette) sur les placements		146	(463)
Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations	9	8 672	5 886
		26 458	16 836
Revenus d'intérêts nets et autres revenus		303 370	255 425
Frais autres que d'intérêts			
Rémunération et avantages		60 280	48 474
Autres		56 259	39 488
		116 539	87 962
Bénéfice avant impôt sur le résultat		186 831	167 463
Impôt sur le résultat	14		
Exigible		37 947	27 847
Différé		10 554	13 751
		48 501	41 598
Bénéfice net		138 330 \$	125 865 \$
Bénéfice par action	20		
De base		8,57 \$	7,83 \$
Dilué		8,49 \$	7,73 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercices clos les 31 décembre	Notes	2016	2015
Bénéfice net		138 330 \$	125 865 \$
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net			
Placements disponibles à la vente			
Profits latents nets (pertes latentes nettes) attribuables à la variation de la juste valeur		3 247	(25 320)
Reclassement des (profits nets) pertes nettes en résultat net		(187)	107
		3 060	(25 213)
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat		(812)	6 656
		2 248	(18 557)
Couvertures de flux de trésorerie			
	10		
Profits latents nets (pertes latentes nettes) attribuables à la variation de la juste valeur		3 877	(6 219)
Reclassement des pertes nettes en résultat net		2 986	3 620
		6 863	(2 599)
(Charge) recouvrement d'impôt sur le résultat		(1 821)	686
		5 042	(1 913)
Total des autres éléments du résultat global		7 290	(20 470)
Résultat global total		145 620 \$	105 395 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			Total
					Couvertures de flux de trésorerie	Placements disponibles à la vente	Total	
2016								
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 557 \$	143 690 \$	4 706 \$	605 436 \$	(7 815) \$	(22 458) \$	(30 273) \$	796 116 \$
Bénéfice net	-	-	-	138 330	-	-	-	138 330
Autres éléments du résultat global, après impôt	-	-	-	-	5 042	2 248	7 290	7 290
Émission d'actions, déduction faite des frais d'émission	-	49 333	-	-	-	-	-	49 333
Exercice d'options sur actions	-	2 877	-	-	-	-	-	2 877
Dividendes								
Actions privilégiées	-	-	-	(4 763)	-	-	-	(4 763)
Actions ordinaires	-	-	-	(13 091)	-	-	-	(13 091)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	1 058	-	-	-	-	1 058
Transfert relatif à l'exercice d'options sur actions	-	708	(708)	-	-	-	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	72 557 \$	196 608 \$	5 056 \$	725 912 \$	(2 773) \$	(20 210) \$	(22 983) \$	977 150 \$

	Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global			Total
					Couvertures de flux de trésorerie	Placements disponibles à la vente	Total	
2015								
Solde à l'ouverture de l'exercice	72 412 \$	140 657 \$	4 331 \$	496 097 \$	(5 902) \$	(3 901) \$	(9 803) \$	703 694 \$
Bénéfice net	-	-	-	125 865	-	-	-	125 865
Autres éléments du résultat global, après impôt	-	-	-	-	(1 913)	(18 557)	(20 470)	(20 470)
Frais d'émission	145	-	-	-	-	-	-	145
Exercice d'options sur actions	-	2 473	-	-	-	-	-	2 473
Dividendes								
Actions privilégiées	-	-	-	(4 762)	-	-	-	(4 762)
Actions ordinaires	-	-	-	(11 764)	-	-	-	(11 764)
Rémunération fondée sur des actions	-	-	935	-	-	-	-	935
Transfert relatif à l'exercice d'options sur actions	-	560	(560)	-	-	-	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	72 557 \$	143 690 \$	4 706 \$	605 436 \$	(7 815) \$	(22 458) \$	(30 273) \$	796 116 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIERS DE DOLLARS)

Exercices clos les 31 décembre	2016	2015
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	138 330 \$	125 865 \$
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie inclus dans le bénéfice net		
Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	(471)	5 222
Amortissement des primes et escomptes sur les placements	237	743
Amortissement des immobilisations corporelles et coût des immobilisations incorporelles	7 863	3 532
Dotation à la provision pour pertes sur créances	2 445	3 638
Profits sur les titrisations	(8 135)	(5 247)
(Profit net) perte nette sur la vente ou le rachat de placements	(146)	463
Rémunération fondée sur des actions	1 058	935
Impôt sur le résultat	48 501	41 598
Variations des actifs et des passifs d'exploitation		
Trésorerie soumise à des restrictions	(139 890)	(40 298)
Titres pris en pension	(179 483)	(1 801)
Prêts hypothécaires, déduction faite des activités de titrisation	(3 122 072)	(2 456 730)
Autres actifs	(6 770)	(167)
Dépôts	1 554 090	719 090
Passifs de titrisation	1 653 196	1 754 108
Obligations relatives aux titres mis en pension	112 488	(52 413)
Facilités bancaires	(185 779)	143 543
Autres passifs	105 011	17 440
Impôt sur le résultat payé	(17 394)	(26 419)
Droits conservés dans le cadre de titrisations	16 291	10 798
(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(20 630)	243 900
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission d'actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	49 333	–
Actions privilégiées – frais d'émission	–	145
Produit de l'émission d'actions ordinaires	2 877	2 473
Rachat de débentures	–	(20 000)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(4 763)	(4 762)
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(12 754)	(8 658)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	34 693	(30 802)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(131 390)	(26 856)
Produit de la vente ou du rachat de placements	151 380	16 208
Variation nette des comptes de réinvestissement de la Fiducie du Canada pour l'habitation	(104)	11 859
Achat d'immobilisations corporelles et frais liés au développement de systèmes	(13 136)	(21 006)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	6 750	(19 795)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	20 813	193 303
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	423 366	230 063
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	444 179 \$	423 366 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	590 687 \$	563 992 \$
Intérêts payés	(337 685)	(310 298)
Dividendes reçus	7 438	12 763

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 1 – Entité présentant l'information financière

Equitable Group Inc. (la « société ») a été constituée le 1^{er} janvier 2004 à titre de société mère de sa filiale en propriété exclusive Banque Équitable. La société est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX ») et est établie au Canada, son siège social étant situé au 30, St. Clair Avenue West, Suite 700, Toronto, Ontario. Banque Équitable est une banque de l'annexe I de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le « BSIF »). Banque Équitable offre des produits d'épargne et de crédit hypothécaire aux particuliers et aux entreprises à l'échelle du Canada.

Note 2 – Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés d'Equitable Group Inc. ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et les interprétations connexes émises par l'IFRS Interpretations Committee, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société en date du 16 février 2017.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments ci-après, lesquels sont présentés à la juste valeur : instruments financiers dérivés, actifs et passifs financiers classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et actifs financiers disponibles à la vente.

c) Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien, qui est également la monnaie de présentation pour les états financiers consolidés.

d) Recours aux estimations et aux jugements comptables pour l'application des méthodes comptables

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des revenus et des frais au cours des exercices. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement par la direction. Les estimations comptables et les jugements critiques utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés de la société ont une incidence sur l'évaluation de la provision pour pertes sur créances liée aux prêts hypothécaires, la perte de valeur des autres instruments financiers, les justes valeurs des actifs et des passifs financiers, la décomptabilisation des actifs financiers transférés dans le cadre d'opérations de titrisation, l'efficacité des couvertures financières à des fins comptables et l'impôt sur le résultat.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Les estimations critiques et les jugements formulés lors de la préparation des états financiers consolidés de la société comprennent la probabilité de défaut et les pertes en cas de défaut sur les créances hypothécaires, les taux d'actualisation utilisés pour l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société, la solvabilité de la société et de ses contreparties, la valeur des actifs comparables et la juste valeur des titres non négociés sur un marché actif. Pour faire ces estimations et poser ces jugements, la direction se fonde sur les informations externes ainsi que sur des conditions observables du marché, s'il en est, et procède au besoin à des analyses internes. Ces estimations et jugements ont été utilisés d'une manière cohérente par rapport à celles suivies au cours des périodes précédentes, et nous sommes d'avis qu'aucune tendance, aucun engagement, ni aucun événement connu ne devraient influencer de manière significative sur la méthode ou les hypothèses qui ont servi à formuler ces estimations et jugements dans les présents états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, auquel cas l'incidence serait comptabilisée dans les états financiers consolidés des périodes futures.

e) Consolidation

Les états financiers consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015 et pour les exercices clos à ces dates comprennent les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation de la société et de sa filiale en propriété exclusive, Banque Équitable, après élimination des opérations et soldes intersociétés. La société contrôle Banque Équitable car elle est exposée et a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec Banque Équitable et elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur les activités pertinentes de Banque Équitable.

Note 3 – Principales méthodes comptables

La note suivante présente les principales méthodes comptables de la société. Ces méthodes comptables ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

a) Instruments financiers

Le bilan consolidé de la société est principalement constitué d'instruments financiers et le bénéfice net est essentiellement tiré des revenus et des frais, ainsi que des profits et des pertes liés aux instruments financiers respectifs.

Les actifs au titre des instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les titres pris en pension, les placements, les prêts hypothécaires – prêts de base, les prêts hypothécaires – titrisations, les droits conservés dans le cadre de titrisations et les instruments financiers dérivés. Pour ce qui est des passifs au titre des instruments financiers, ils comprennent les dépôts, les passifs de titrisation, les obligations aux termes de mises en pension, les créditeurs, les facilités bancaires, les débetures et les instruments financiers dérivés.

i) Classement des actifs et des passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. Après la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur, au coût ou au coût amorti en fonction des catégories établies dans le référentiel comptable applicable aux instruments financiers.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments financiers sont classés dans cette catégorie s'ils sont détenus à des fins de transaction ou désignés par la direction en vertu de l'option de la juste valeur. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et tout profit ou toute perte réalisé ou latent est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Classés comme étant détenus à des fins de transaction

Un instrument est classé comme étant détenu à des fins de transaction s'il est acquis essentiellement dans le but d'être vendu ou racheté à court terme ou s'il s'agit d'un instrument dérivé (sauf dans le cas des instruments de couverture désignés et efficaces au titre d'une couverture à des fins comptables). Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net doivent respecter l'un des critères suivants : a) la désignation élimine ou réduit significativement les incohérences au titre de l'évaluation ou de la comptabilisation; b) un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, sont gérés ensemble et leur performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; c) l'instrument financier comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins : i) que le dérivé financier intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie autrement nécessaires aux termes du contrat et ii) il apparaît évident sans analyse ou au terme d'une analyse peu poussée que la séparation est interdite.

Détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés et sont classés dans cette catégorie si la direction a l'intention et la capacité de conserver les instruments jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de la provision pour pertes sur créances.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat. Lorsque l'instrument est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé dans les autres éléments du résultat global est transféré dans le résultat net.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti, sauf en ce qui concerne les passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

ii) Détermination de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier, sa juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Après la comptabilisation initiale, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, les cours acheteurs sont utilisés pour évaluer la valeur des actifs financiers, alors que les cours vendeurs sont utilisés pour les passifs financiers. En ce qui a trait aux instruments financiers évalués à la juste valeur pour lesquels il n'existe pas de marché actif, les estimations de la juste valeur sont établies au moyen de méthodes d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables sur le marché et comprennent une analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres méthodes d'évaluation d'usage courant. Il y a lieu de se reporter à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers.

iii) Décomptabilisation

Actifs financiers

La société décomptabilise un actif financier si :

- les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie des actifs sont expirés;
- elle a transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie futurs de l'actif financier ou elle conserve les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais elle assume une obligation contractuelle de payer ces flux de trésorerie à un ou plusieurs bénéficiaires et :
 - i) elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de cet actif;
 - ii) elle n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais elle a transféré le contrôle de l'actif.

Tout droit créé ou conservé par la société sur les actifs financiers transférés admissibles à la décomptabilisation est comptabilisé séparément au titre des actifs ou des passifs aux bilans consolidés. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier, l'écart entre la valeur comptable de l'actif (ou la valeur comptable attribuée à la portion de l'actif transférée) et la somme de i) la contrepartie reçue (y compris tout nouvel actif obtenu après déduction de tout nouveau passif repris) et de ii) tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global doit être comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat net.

Si le transfert d'actifs ne respecte pas les critères aux fins de décomptabilisation, la société continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise également un passif financier au titre de la contrepartie reçue lors du transfert aux bilans consolidés.

Les critères de décomptabilisation s'appliquent également au transfert d'une partie d'un actif plutôt que de l'actif entier, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, le cas échéant. Si la décomptabilisation est appliquée à une partie d'un actif, cette partie comprend des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, une part parfaitement proportionnelle de l'actif, ou une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie spécifiquement identifiés comme provenant de l'actif.

Passifs financiers

La société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation aux termes du passif est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

iv) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté au bilan consolidé lorsque la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Le montant net des revenus et des frais est présenté uniquement lorsque les IFRS le permettent ou pour des profits et des pertes découlant d'un groupe de transactions similaires.

v) Risques liés aux instruments financiers

La société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de taux d'intérêt qui découlent de son utilisation d'instruments financiers. La façon dont sont gérés ces risques et d'autres risques est présentée à la rubrique Gestion des risques du rapport de gestion de la société au 31 décembre 2016, ainsi qu'à la note 4 des présents états financiers consolidés.

b) Intérêts

Les revenus d'intérêts et les frais d'intérêts liés à tous les instruments financiers non désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements et encaissements de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'actif ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la direction estime les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures. Ce calcul du taux d'intérêt effectif inclut l'intégralité des coûts de transaction et des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts auprès d'institutions financières réglementées et de placements à court terme très liquides, y compris des placements garantis par le gouvernement et d'autres instruments du marché monétaire, dont la durée à courir jusqu'à l'échéance au moment de l'achat est de moins de trois mois et qui sont facilement convertibles en un montant connu qui risque peu de varier. Les intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au poste « Revenus d'intérêts – Autres » dans les états consolidés du résultat net.

d) Placements

Les placements sont comptabilisés à la date de règlement et initialement mesurés à la juste valeur majorée, dans le cas de placements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directs supplémentaires, puis comptabilisés par la suite selon leur classement comme étant disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance ou comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont présentés aux bilans consolidés à la juste valeur. Les profits et les pertes latents, déduction faite de l'impôt sur le résultat, sont présentés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou qu'une perte de valeur soit constatée, auquel moment le profit cumulatif ou la perte cumulative est transféré au poste « Autres revenus » dans les états consolidés du résultat net. Les placements disponibles à la vente sont achetés avec l'intention initiale de détenir les titres jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que la conjoncture du marché fasse en sorte que d'autres placements soient plus attrayants.

Les placements désignés comme détenus à des fins de transaction ou à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur aux bilans consolidés, les profits et les pertes latents étant présentés aux états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur, aux bilans consolidés.

Les placements font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation révèlent une indication objective de dépréciation. Les placements qui sont désignés comme disponibles à la vente sont soumis à une évaluation de dépréciation s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes a eu lieu après la comptabilisation initiale de l'actif. Les événements générateurs de pertes comprennent le défaut de paiement par un débiteur, la probabilité de faillite de l'émetteur, la détérioration considérable de la qualité du crédit, la disparition d'un marché actif pour un titre ou des données observables indiquant une diminution quantifiable des flux de trésorerie estimés provenant de l'actif.

Pour les titres disponibles à la vente réputés dépréciés, la perte cumulative figurant dans les autres éléments du résultat global est transférée au poste « Autres revenus ». Les augmentations de la juste valeur des titres de créance disponibles à la vente qui sont objectivement reliées à un événement survenu après que la perte de valeur a été comptabilisée sont comptabilisées à titre de reprises de pertes de valeur au poste « Autres revenus ». Les pertes de valeur sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente ne font pas l'objet de reprises dans le résultat net.

En ce qui concerne les placements détenus jusqu'à l'échéance réputés dépréciés, la dépréciation à la valeur nette de réalisation (c.-à-d. la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au moyen du taux d'intérêt effectif initial) est présentée au poste « Autres revenus » des états consolidés du résultat net. Pour les titres détenus jusqu'à l'échéance, lorsqu'une perte de valeur font l'objet d'une reprise par la suite, la valeur comptable de l'instrument est majorée jusqu'au moindre des montants entre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable et la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée précédemment.

Les revenus d'intérêts et les dividendes gagnés, déduction faite de l'amortissement des primes et des escomptes, sont inclus au poste « Revenus d'intérêts – Placements » dans les états consolidés du résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir lesdits revenus est établi. Habituellement dans le cas de titres de capitaux propres, à la date ex-dividende. La juste valeur des placements est habituellement fondée sur les cours du marché.

e) Titres pris en pension

Les titres pris en pension représentent des achats de titres de créance garantis par le gouvernement du Canada et sont traités à titre de transactions de prêt garanti puisqu'elles représentent l'achat de titres assorti d'une convention simultanée prévoyant leur revente à un prix précis à une date ultérieure donnée, généralement à court terme. Ces débiteurs liés au montant avancé sont classés dans les prêts et créances et sont détenus au coût amorti majoré des intérêts courus aux bilans consolidés. Les revenus d'intérêts liés à ces placements sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et sont portés aux états consolidés du résultat net.

f) Prêts hypothécaires

Classement

i) Prêts hypothécaires classés dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie

Les prêts hypothécaires sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis par la suite évalués au coût amorti majoré des intérêts courus, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, puis sont présentés déduction faite des commissions de montage non amorties, des revenus tirés des engagements, des primes ou escomptes, ainsi que d'une provision pour pertes sur créances. Le montant net des commissions de montage est amorti en résultat net sur la base du rendement effectif sur la durée des prêts hypothécaires auxquels il se rapporte et est porté au poste « Revenus d'intérêts – prêts hypothécaires » dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

ii) Prêts hypothécaires désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts hypothécaires désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits à leur juste valeur et les variations de cette juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus d'intérêts – prêts hypothécaires » dans les états consolidés du résultat net. Le montant net des commissions de montage de prêts hypothécaires est porté en résultat à mesure qu'il est engagé et est inscrit au poste « Revenus d'intérêts – prêts hypothécaires » des états consolidés du résultat net.

iii) Prêts hypothécaires classés comme détenus à des fins de transaction

Certains prêts hypothécaires détenus à des fins de titrisation et classés comme étant détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur, la variation de la juste valeur étant inscrite au poste « Autres revenus – Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations » des états consolidés du résultat net. Le montant net des commissions de montage de prêts hypothécaires est passé en charges dès que les commissions sont engagées et est porté au poste « Autres revenus – Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations » des états consolidés du résultat net.

Pertes de valeur

La société classe un prêt hypothécaire comme déprécié lorsque de l'avis de la direction il existe un doute raisonnable quant à la recouvrabilité en temps opportun du principal ou des intérêts, en totalité ou en partie. Un prêt hypothécaire conventionnel est réputé déprécié à la première des deux dates entre la date à laquelle une provision individuelle a été constituée et la date à laquelle un paiement contractuel est en souffrance depuis plus de 90 jours. Les prêts hypothécaires garantis par le gouvernement du Canada sont réputés dépréciés lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 365 jours. Toutefois, la direction ne prévoit pas de pertes sur créances sur de tels prêts hypothécaires étant donné qu'ils sont assurés.

Lorsqu'un prêt hypothécaire déprécié est identifié, une provision individuelle est constituée pour réduire la valeur comptable du prêt hypothécaire à sa valeur de réalisation nette, mesurée en fonction des flux de trésorerie futurs prévus et actualisée au taux d'intérêt effectif du prêt hypothécaire. La perte de valeur est inscrite dans les états consolidés du résultat net des exercices pour lesquels la perte de valeur est comptabilisée. Lorsqu'un prêt hypothécaire est classé comme déprécié, les revenus d'intérêts continuent d'être constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et peuvent être compensés en partie ou en totalité par la hausse de la provision pour pertes sur créances.

Un prêt hypothécaire n'est plus considéré comme étant déprécié lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il a été établi que le principal et les intérêts sont entièrement recouvrables. À ce moment, la provision individuelle fait l'objet d'une reprise.

Les pertes sur prêts hypothécaires sont comptabilisées lorsque les revenus attendus tirés de la réalisation des titres sont inférieurs à la valeur comptable du prêt hypothécaire. Au cours des périodes ultérieures, tout recouvrement de montants radiés auparavant est porté au crédit de la provision pour pertes sur créances.

Les actifs saisis dans le cadre du règlement d'un prêt déprécié et détenus en vue de la vente sont comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de vente à la date de saisie. Tout écart entre la valeur comptable du prêt hypothécaire avant la saisie et la valeur de réalisation estimée est comptabilisé à titre de perte dans les états consolidés du résultat net.

En ce qui a trait à toute variation de la juste valeur ultérieure, les profits et les pertes sont comptabilisés au poste « Commissions et autres revenus » dans les états consolidés des résultats nets.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

g) Provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances liées à des actifs hypothécaires consiste en des provisions constituées à la fois au terme d'évaluations individuelles et collectives.

Provision individuelle

À chaque date de clôture, la société évalue s'il existe ou non une indication objective de dépréciation pour les actifs hypothécaires individuels. Pour les prêts hypothécaires réputés dépréciés, une provision individuelle est inscrite, celle-ci correspondant à la différence entre la valeur comptable du prêt hypothécaire et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial du prêt hypothécaire. Le calcul des flux de trésorerie futurs estimés liés au prêt hypothécaire rend compte du jugement de la direction à l'égard du calendrier des flux de trésorerie futurs pouvant être raisonnablement attendus des emprunteurs ou des garants et de la réalisation de la garantie. Les coûts estimatifs de réalisation sont portés en réduction des montants devant être recouverts.

Provision collective

La société conserve une provision collective afin de couvrir toute dépréciation du portefeuille existant de prêts hypothécaires qui n'ont pas été identifiés de façon individuelle comme étant dépréciés. S'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'elle soit importante ou non, ce prêt est compris dans un groupe d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et ces actifs sont soumis collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Le niveau de la provision pour chaque groupe d'actifs dépend du type de sûreté et de prêt hypothécaire, des notations internes du risque, de l'emplacement géographique, du ratio prêt/valeur et d'autres facteurs pertinents. Les hypothèses relatives aux pertes peuvent être ajustées au fil du temps en fonction des données observables actuelles et de la conjoncture économique. La provision collective peut également être ajustée selon le jugement de la direction, qui doit évaluer si la conjoncture économique est telle que le niveau réel des pertes inhérentes à la date de clôture sera vraisemblablement plus ou moins élevé que ne le suggère le modèle.

h) Titrisations

Dans le cours normal des activités, la société titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés dans le cadre du Programme des titres hypothécaires aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (« TH-LNH ») et du Programme des obligations hypothécaires du Canada (« OHC ») de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). La société titrise les prêts hypothécaires par la création de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») et par la vente, au final, des titres hypothécaires à des tiers investisseurs ou au moyen du Programme des OHC.

La société titrise également des prêts hypothécaires résidentiels non assurés en concluant des ententes visant la vente de ces prêts hypothécaires au moyen d'un programme parrainé par une autre grande banque canadienne de l'annexe I.

Prêts hypothécaires titrisés et passifs de titrisation

Les ventes de titres hypothécaires qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation entraînent le classement des prêts hypothécaires connexes au poste « Prêts hypothécaires – Titrisations » des bilans consolidés, lesquels sont comptabilisés au coût amorti majoré des intérêts courus, et sont présentés déduction faite des commissions de montage non amorties, des revenus liés aux engagements, des primes et escomptes et des coûts d'assurance. Le montant net des commissions et toute prime ou tout escompte liés au montage de prêts hypothécaires sont amortis en résultat sur la base du rendement effectif sur la durée des prêts hypothécaires auxquels ils se rapportent et sont inscrits au poste « Revenus d'intérêts – Prêts hypothécaires – Titrisations » dans les états consolidés du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Les ventes de prêts hypothécaires résidentiels non assurés ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et sont inscrites au poste « Prêts hypothécaires – prêts de base » des bilans consolidés. Elles sont comptabilisées au coût amorti majoré des intérêts courus, et sont présentées déduction faite des commissions de montage non amorties, des revenus liés aux engagements et des primes et escomptes. Le montant net des commissions et toute prime ou tout escompte liés au montage de prêts hypothécaires sont amortis en résultat sur la base du rendement effectif sur la durée des prêts hypothécaires auxquels ils se rapportent et sont inscrits au poste « Revenus d'intérêts – Prêts hypothécaires – Prêts de base » dans les états consolidés du résultat net.

En outre, ces transactions sont considérées comme du financement garanti et donnent lieu à la comptabilisation de passifs de titrisation. Les passifs de titrisation sont comptabilisés au coût amorti, majorés des intérêts courus, et sont comptabilisés déduction faite de toute prime ou de tout escompte non amorti et des coûts de transaction engagés pour obtenir le financement garanti. Les frais d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du passif.

Droits conservés dans le cadre de titrisations et passif au titre de services de gestion

Dans certaines transactions de titrisation admissibles à la décomptabilisation, la société conserve un engagement dans l'actif titrisé qui se limite aux droits conservés sur les droits excédentaires futurs et le passif associé aux services de gestion relatifs à ces actifs. Les droits conservés dans le cadre de titrisations sont classés comme disponibles à la vente dans les bilans consolidés et sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées aux autres éléments du résultat global, après impôt. Le passif au titre des services de gestion est présenté au poste « Autres passifs ». Sur la durée de vie de la titrisation, au fil des encaissements, les droits conservés et le passif au titre de services de gestion sont amortis et comptabilisés dans les états consolidés du résultat net au poste « Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations ».

Profits sur les titrisations

Lorsqu'un actif est décomptabilisé, le prêt hypothécaire connexe est sorti du bilan consolidé et un profit ou une perte sur les activités de titrisation est comptabilisé au poste « Autres revenus – profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations » des états consolidés du résultat net.

i) Instruments financiers dérivés

La société a recours à des instruments financiers dérivés essentiellement pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments dérivés qui sont habituellement utilisés comprennent les swaps de taux d'intérêt, les contrats à terme sur obligations et les swaps sur rendement total. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour ajuster l'exposition au risque de taux d'intérêt en modifiant les caractéristiques liées à l'échéance des actifs et des passifs existants. Les contrats à terme sur obligations sont utilisés pour couvrir les expositions au risque de taux d'intérêt découlant de fluctuations des taux d'intérêt entre le moment auquel la société s'engage à financer un prêt hypothécaire qu'elle a l'intention de titriser dans le cadre du Programme de TH-LNH et du Programme des OHC et la date de la titrisation. Les swaps sur rendement total sont utilisés afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés aux régimes d'unités d'actions restreintes (« UAR ») et d'unités d'actions différées (« UAD ») de la société. La société utilise également les swaps sur rendement total pour couvrir le risque de réinvestissement entre les TACH amortissables et les OHC sans amortissement lié à ses activités dans le cadre du Programme des OHC.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats hôtes sont traités comme des dérivés séparés lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- leurs caractéristiques économiques et risques ne sont pas liés étroitement à ceux du contrat hôte;
- un instrument séparé assorti des mêmes modalités que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé;
- le contrat combiné n'est pas détenu à des fins de transaction ni désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Les dérivés intégrés séparés sont présentés avec les autres actifs et passifs aux bilans consolidés

Couvertures de flux de trésorerie

Pour qu'un instrument dérivé puisse être considéré comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité, la relation de couverture doit être désignée comme telle et faire l'objet d'une documentation en bonne et due forme lors de sa mise en place. La documentation doit faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture, en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, l'instrument de couverture ainsi que la manière dont son efficacité est évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations du montant des flux de trésorerie futurs couverts.

Les couvertures de flux de trésorerie de la société comprennent des couvertures de flux de trésorerie hautement probables sur des passifs à taux fixes découlant de la comptabilisation des opérations de titrisation à titre de financement garanti aux termes de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La société a conclu des contrats à terme sur obligations (y compris certains dérivés intégrés) pour couvrir ce risque lié aux flux de trésorerie et applique la comptabilité de couverture à ces instruments financiers dérivés. La société conclut également des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les flux de trésorerie futurs liés à ses passifs à taux variables. Dans la mesure où les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé demeurent inférieures aux variations de la juste valeur de l'élément couvert, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, après impôt. Les montants cumulés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés au poste « Frais d'intérêts – Passifs de titrisation » des états consolidés du résultat net.

Les couvertures de flux de trésorerie de la société comprennent également des swaps d'actions sur rendement total (« SRT ») utilisés pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à son régime d'UAR. La valeur des UAR ou des UAD émises est fonction du cours des actions ordinaires de la société pendant que les SRT sont en vigueur. La juste valeur des SRT est comprise au poste « Autres actifs » ou au poste « Autres passifs » dans les bilans consolidés et la partie efficace des variations de la juste valeur de ces SRT est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt. Les montants cumulés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés au poste « Frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages » des états consolidés du résultat net sur la période d'acquisition des droits liés aux UAR et aux UAD.

L'efficacité de ces instruments de couverture est évaluée à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement des mesures statistiques quantitatives de corrélation. La variation de la juste valeur des éléments couverts sera comptabilisée aux bilans consolidés dans le cumul des autres éléments du résultat global ou comme profits ou pertes différés sur la durée de la couverture seulement dans la limite de la partie efficace des couvertures. Toute inefficacité dans le cadre de la relation de couverture est portée au poste « Autres revenus – Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations » des états consolidés du résultat net lorsqu'elle survient.

Dans le cas des couvertures de flux de trésorerie qui cessent d'exister avant la fin de leur durée initiale et pour lesquelles les flux de trésorerie couverts sont susceptibles de se matérialiser, les profits ou pertes latents comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont amortis par imputation aux profits sur les titrisations et aux revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations aux états consolidés du résultat net.

La société utilise également les SRT pour couvrir le risque lié aux variations des flux de trésorerie futurs liés à son régime d'UAR et la société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés. La valeur des UAD est fonction du cours des actions ordinaires de la société pendant que les SRT sont en vigueur. La juste valeur des SRT est comprise au poste « Autres actifs » ou au poste « Autres passifs » dans les bilans consolidés et les variations de la juste valeur de ces SRT sont inscrites au poste « Frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages » des états consolidés du résultat net de la période au cours de laquelle ces variations ont eu lieu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Couvertures de la juste valeur

La société conclut des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt relativement aux dépôts à taux fixe utilisés pour financer les prêts hypothécaires à taux variable. La juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt est portée au poste « Autres actifs » ou au poste « Autres passifs », la variation de la juste valeur étant comptabilisée au poste « Frais d'intérêts – Dépôts ». Les variations de la juste valeur des dépôts attribuables aux risques couverts sont également comprises dans le poste « Frais d'intérêts – Dépôts ». Pour la plupart des relations de couverture, la société a appliqué la comptabilité de couverture.

Pour qu'un instrument dérivé puisse être considéré comme un instrument de couverture aux fins de la comptabilité, la relation de couverture doit être désignée comme telle et dûment documentée lors de sa mise en place. La documentation doit faire état de l'objectif et de la stratégie de gestion du risque propre à la couverture en précisant l'actif, le passif ou les flux de trésorerie ainsi couverts, l'instrument de couverture et la façon dont son efficacité est évaluée. Les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé doivent être très efficaces pour compenser les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert. L'efficacité de ces instruments de couverture est évaluée à la mise en place de la relation de couverture et régulièrement par la suite, de manière rétrospective et prospective, en utilisant principalement des mesures statistiques quantitatives de corrélation.

La société conclut des contrats à terme sur obligations pour se protéger contre les risques de taux d'intérêt pour certains engagements au titre de prêts hypothécaires et prêts hypothécaires financés jusqu'au moment où ils sont titrisés. La juste valeur de ces contrats à terme sur obligations est inscrite au poste « Autres actifs » ou au poste « Autres passifs », les variations de la juste valeur étant comptabilisées au poste « Autres revenus – Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations ». Les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et des engagements au titre de prêts hypothécaires sont également inscrites au poste « Autres revenus – Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations ». La société n'applique pas la comptabilité de couverture à ces instruments dérivés.

Les activités de couverture de la société sont transigées avec les contreparties approuvées, qui sont des banques à charte canadiennes, leurs filiales ainsi que d'autres intermédiaires financiers.

j) Régimes de rémunération

La société offre différents régimes d'avantages à ses membres du personnel admissibles. Ces avantages comprennent un régime de participation différée aux bénéfiques, un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel, des primes annuelles et une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions.

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont passées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de régimes d'attribution de primes à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

ii) Régime de participation différée aux bénéfiques (« RPDB »)

La société a instauré un RPDB en vertu duquel la société verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre de cotisations sont comptabilisées en résultat à titre de frais lorsqu'elles sont exigibles relativement à un service rendu avant la fin de la période de présentation

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

iii) Rémunération fondée sur des actions

Régime d'options sur actions

La société a instauré un régime d'options sur actions à l'intention des membres du personnel admissibles de Banque Équitable. En vertu de ce régime, des options sont périodiquement octroyées à des participants pour l'achat d'actions ordinaires à des prix équivalents au cours de clôture des actions ou au cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'octroi des options. La société a recours à la méthode de comptabilisation à la juste valeur pour les options sur actions et constate une charge de rémunération d'après la juste valeur des options à la date d'attribution, valeur qui est établie au moyen du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La juste valeur des options est comptabilisée selon le mode linéaire sur la durée d'acquisition des droits des options octroyées en tant que charge de rémunération et une augmentation correspondante est inscrite dans le surplus d'apport. Pour ce qui est des attributions qui sont accordées en tranches, chacune des tranches est reconnue comme une attribution distincte et est évaluée et amortie séparément. Les renonciations prévues sont prises en compte pour calculer la charge liée aux options sur actions et les estimations sont ajustées périodiquement en cas de renonciations réelles ou de changements au chapitre des attentes. Le solde du surplus d'apport est réduit lorsque les options sont exercées et que le montant initialement comptabilisé au titre des options dans le surplus d'apport est reclassé dans le capital social. La charge de rémunération liée au régime de rémunération fondée sur des actions est inscrite au poste « Frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages » des états consolidés du résultat net.

Régime d'UAR

La société offre à ses membres du personnel admissibles un régime d'UAR et elle peut leur attribuer des UAR ou des unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») sur une base annuelle. La charge liée à l'octroi de ces unités est portée au poste « Frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages » dans les états consolidés du résultat net sur la période d'acquisition des droits et tout passif correspondant est inscrit au poste « Autres passifs » des bilans consolidés. Étant donné que chaque UAR ou UALR représente une action ordinaire fictive, tout changement de la valeur des unités et du montant du dividende fictif réinvesti est comptabilisé dans les états du résultat net. Chaque UAR ou UALR détenue à la fin de la période d'acquisition des droits, y compris les UAR acquises à titre d'équivalents de dividendes, sera payée au membre du personnel admissible en trésorerie et la valeur en sera déterminée selon le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse consécutifs précédant immédiatement l'acquisition des droits. La valeur des UALR pourrait augmenter ou diminuer d'au plus 25 % selon le rendement total des capitaux propres relatif de la société par rapport à un groupe de référence défini constitué d'institutions financières canadiennes, et la charge différentielle ou le recouvrement différentiel sur ces actions est comptabilisé lorsque la société peut estimer de manière fiable le paiement réel.

Régime d'UAD

La société offre un régime d'UAD à ses administrateurs. L'obligation qui découle de l'octroi d'une UAD est comptabilisée en résultat au moment de l'octroi de l'unité et le montant correspondant est inscrit au poste « Autres passifs » aux bilans consolidés. Les administrateurs reçoivent des UAD additionnelles chaque fois que la société déclare un dividende en trésorerie. La variation de l'obligation imputable à la fluctuation du cours de l'action d'Equitable Group Inc. et aux dividendes versés sur les actions ordinaires est comptabilisée au poste « Frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages » des états consolidés du résultat net pour la période au cours de laquelle la variation survient. La valeur de rachat de chaque UAD correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires d'Equitable Group Inc. à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de rachat.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La société offre un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel. Aux termes de ce régime, les membres du personnel ont la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat d'actions ordinaires de la société. La société contribue à hauteur égale d'une portion fixe des achats d'actions du membre du personnel jusqu'à concurrence d'un maximum établi. Les cotisations de l'employeur sont comptabilisées dans le poste « Frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages » dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

k) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

La société utilise la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt sur le résultat. Aux termes de la méthode axée sur le bilan, les actifs et les passifs d'impôt différé représentent l'impôt applicable aux différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels on s'attend à ce que les différences temporaires soient recouvrées ou réglées. L'incidence d'un changement des taux d'impôt sur les actifs et les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat pour les exercices qui englobent la date à compter de laquelle le changement est en vigueur ou pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces actifs d'impôt exigible contre des passifs d'impôt exigible, concernant habituellement des actifs et passifs d'impôt sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, et que la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si la société a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes, mais que les entités ont l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément pour chaque période ultérieure au cours de laquelle de telles différences se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales, des crédits d'impôt et des différences temporaires déductibles non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

l) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé au moyen du mode d'amortissement dégressif à taux constant sur la durée d'utilité estimée des actifs aux taux annuels suivants, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs :

Catégories d'immobilisations	Taux de dépréciation
Mobilier, agencements et matériel de bureau	20 %
Matériel informatique et logiciels	30 %

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévalués à la fin de chaque exercice et ajustés au besoin.

m) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais générés à l'interne liés au développement de systèmes ou de logiciels. Une immobilisation incorporelle est comptabilisée seulement lorsque son coût peut être mesuré de façon fiable et comprend tous les coûts directement attribuables nécessaires pour créer l'immobilisation de sorte qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Les frais de recherche sont passés en charge alors que les frais de développement admissibles sont inscrits à l'actif. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant, dans les bilans consolidés. Les immobilisations incorporelles de la société sont dépréciées selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, laquelle varie de 3 ans à 10 ans. Les charges d'amortissement sont comprises au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres » dans les états consolidés du résultat net.

Les immobilisations incorporelles, y compris celles en cours de développement, sont évaluées pour déceler toute indication de dépréciation chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe une indication de dépréciation, la société procède à un test de dépréciation en comparant la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et sa valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

n) Contrats de location

Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont passés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat, qui débute dès que le bien est prêt à être utilisé. Les périodes de loyer gratuit sont traitées comme une réduction des charges locatives et sont également comptabilisées selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

o) Dépôts

Les dépôts sont composés de CPG, de comptes d'épargne à intérêt élevé et de billets de dépôt institutionnels. Les dépôts, à l'exception de ceux qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans les bilans consolidés au coût amorti majoré des intérêts courus, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de dépositaires différées sont comptabilisées à titre de composante des dépôts et l'amortissement de ces commissions, à l'exception des commissions liées aux dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées, est calculé sur la base du rendement effectif à titre de composante des frais d'intérêts.

p) Obligations relatives aux titres mis en pension

Les placements mis en pension représentent les ventes de titres de créance garantis par le gouvernement du Canada effectuées par la société et assorties de conventions simultanées prévoyant le rachat des actifs à un prix précis à une date ultérieure donnée, généralement à court terme. Ces mises en pension sont traitées comme des emprunts et sont comptabilisées au coût amorti, majoré des intérêts courus, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisées dans les bilans consolidés aux prix respectifs auxquels les placements ont initialement été vendus, majorés des intérêts courus. Les frais d'intérêts liés aux mises en pension sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts – Autres » aux états consolidés du résultat net.

q) Facilités bancaires et débetures

Les facilités bancaires et les débetures sont comptabilisées dans les bilans consolidés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

r) Capital social

Frais d'émission

Les coûts supplémentaires directement imputables à l'émission d'un instrument de capitaux propres sont déduits de l'évaluation initiale des instruments de capitaux propres et sont présentés après impôt.

s) Commissions

Les autres revenus comprennent des commissions accessoires liées à la gestion du portefeuille de prêts hypothécaires. Ces commissions sont passées en charges et comptabilisées lorsque les services connexes sont rendus.

t) Bénéfice par action

Le bénéfice par action est obtenu en divisant le bénéfice net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est calculé en portant les droits aux dividendes des détenteurs d'actions privilégiées en réduction du bénéfice net. Le bénéfice par action dilué rend compte de la possible dilution qui pourrait survenir si des actions ordinaires additionnelles étaient réputées émises aux termes de titres ou de contrats qui permettent à leurs détenteurs d'obtenir des actions ordinaires à l'avenir. Le nombre d'actions supplémentaires prises en compte dans le calcul du bénéfice par action dilué est déterminé à l'aide de la méthode du rachat d'actions. Selon cette méthode, les options sur actions dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la société sont réputées exercées et le produit est affecté au rachat d'actions ordinaires au cours moyen en vigueur durant l'exercice. Le nombre additionnel d'actions ordinaires émises aux termes des options sur actions et rachetées au moyen du produit du placement est inclus dans le calcul du bénéfice par action dilué.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

u) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision représente la valeur des flux de trésorerie futurs prévus actualisés à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent.

v) Modifications comptables futures

i) IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39. La norme traite de trois grands sujets, soit le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture.

Le 21 juin 2016, le BSIF a émis sa ligne directrice finale à l'égard de l'IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*. Cette ligne directrice fournit des directives à l'intention des entités fédérales sur l'application de l'IFRS 9, y compris la mise en place d'un cadre pour les pertes de crédit attendues aux termes de cette norme. La ligne directrice est harmonisée avec les *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues* émises le 18 décembre 2015, lesquelles établissent des exigences prudentielles visant de saines pratiques de risque de crédit pour la mise en œuvre du modèle de comptabilité des pertes de crédit attendues. La ligne directrice du BSIF sera en vigueur pour la Banque Équitable à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui cadre avec l'adoption de l'IFRS 9.

Méthode de mise en œuvre

L'adoption de l'IFRS 9 représente pour la société un projet d'envergure qui fait appel à des ressources considérables au chapitre des finances, de la gestion des risques et de la technologie. Le projet est géré au moyen d'une structure de gouvernance qui comprend un comité de direction composé de membres de la haute direction provenant des services de la gestion des risques et des finances. Ce comité de direction est responsable de l'application globale de l'IFRS 9, assurant ainsi son intégration à l'échelle de la société ainsi que l'examen et l'approbation, par la haute direction, des principales décisions prises durant le processus de transition. L'état d'avancement du projet par rapport au plan est communiqué périodiquement au comité de direction et à la haute direction de la société.

Jusqu'à présent, et conformément au plan, les efforts de la société ont surtout été axés sur la mise à jour des méthodes comptables afin de traiter des principaux aspects de la norme, sur l'élaboration de modèles de risque et des méthodologies connexes ainsi que sur la tenue de séances d'information à l'intention des intervenants internes concernés. La société achèvera en 2017 l'élaboration et la validation des modèles de dépréciation aux fins du calcul des pertes de crédit attendues, de manière à pouvoir mener une évaluation en parallèle au cours de cette même année. La société mettra à jour ses manuels portant sur les méthodes comptables et ses documents traitant du contrôle interne, modifiera ses processus et systèmes d'exploitation et de présentation de l'information financière et améliorera son processus de gouvernance existant afin d'assurer une mise en œuvre de haute qualité de la norme d'ici le 1^{er} janvier 2018. Les paragraphes qui suivent présentent un résumé de certains des plus importants éléments susceptibles de s'avérer essentiels à la compréhension de l'incidence de la mise en œuvre de l'IFRS 9.

Classement et évaluation

La norme exige de prendre en considération deux critères lors de la détermination de la base d'évaluation des instruments de créance détenus à titre d'actifs financiers : i) le modèle économique suivi pour gérer ces actifs financiers et ii) les caractéristiques des flux de trésorerie des actifs. Sur la base de ces critères, les instruments de créance sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Toutefois, au moment de la comptabilisation initiale d'un placement en titres de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction, la société peut choisir, de manière irrévocable, de désigner le placement

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans transfert ultérieur dans les états consolidés du résultat net, les revenus de dividendes étant comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les placements en titres de capitaux propres détenus à des fins autres que de transaction peuvent également être désignés de la sorte au moment de l'adoption de l'IFRS 9.

La société évalue actuellement les modèles économiques et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de tous les actifs financiers détenus par la société.

Dépréciation

La norme introduit un nouveau modèle unique servant à l'évaluation des pertes de valeur pour l'ensemble des instruments financiers, y compris les prêts et les titres de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le modèle des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 remplace l'actuel modèle dit des « pertes encourues » de l'IAS 39. Les pertes de crédit attendues aux termes de l'IFRS 9 représentent la valeur actualisée de toute insuffisance des flux de trésorerie relative à des cas de défaillance d'un instrument financier, que ce soit i) pour les douze mois à venir ou ii) pour sa durée de vie attendue, selon la détérioration de la qualité de son crédit depuis sa comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues doivent refléter un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, contrairement à strictement la meilleure estimation permise aux termes de l'approche actuelle.

Le modèle des pertes de crédit attendues préconise une approche en trois étapes fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale :

Première étape – La comptabilisation des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'applique à tous les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas dépréciés. Les pertes de crédit attendues seront calculées par application d'une probabilité de défaut sur 12 mois, laquelle équivaut à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours des 12 mois à venir ou avant selon le profil d'échéance de l'actif.

Deuxième étape – Lorsqu'une augmentation importante du risque de crédit a été constatée pour un actif financier depuis sa comptabilisation initiale, mais que celui-ci n'est pas considéré comme déprécié, il est considéré comme ayant atteint la deuxième étape. À ce moment, les pertes de crédit attendues sont calculées par application d'une probabilité de défaut sur la durée de vie, ce qui équivaut à la probabilité qu'une défaillance survienne au cours de la durée de vie restante de l'actif financier.

Troisième étape – Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation seront pris en compte à cette étape. Comme pour la deuxième étape, la provision pour pertes sur créances continuera de tenir compte des pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tels prêts.

L'évaluation des pertes de crédit attendues doit également tenir compte de facteurs macroéconomiques et d'indicateurs prospectifs, tout comme l'appréciation de l'ampleur de l'augmentation du risque depuis la comptabilisation initiale. L'évaluation des pertes de crédit attendues chaque période de présentation de l'information financière devrait tenir compte des informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de clôture relativement aux événements passés, aux circonstances actuelles et aux prévisions de la conjoncture économique à venir. Une évaluation doit être menée chaque date de clôture afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit.

La société développe et teste actuellement les principaux modèles exigés aux termes de l'IFRS 9 et elle n'a pas encore déterminé l'ampleur de l'incidence sur la provision collective.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Couverture

Les nouveaux principes généraux de la comptabilité de couverture aux termes de l'IFRS 9 ont pour objectif d'aligner davantage la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne modifie pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture; toutefois, elle devrait offrir un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

La société peut adopter les exigences de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 immédiatement ou différer leur adoption à une période future. La société évalue actuellement l'option de différer l'adoption de ces exigences, bien que cela nécessite la présentation d'informations révisées sur la comptabilité de couverture.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

L'IFRS 15 doit être appliquée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et la société ne prévoit aucune modification importante dans ses états financiers en raison de cette adoption.

iii) IFRS 16, *Contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. La norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

L'IFRS 16 reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et son adoption anticipée est permise. La société évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers.

Note 4 – Gestion des risques

La société, à l'instar d'autres institutions financières, est exposée aux symptômes et aux effets de la conjoncture économique mondiale et à d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Ces facteurs pourraient également inciter un investisseur à acheter, à vendre ou à détenir des actions de la société. Bon nombre de ces facteurs de risque sont indépendants de la volonté de la société. La société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché qui découlent de son utilisation d'instruments financiers. Une analyse détaillée des risques auxquels est exposée la société et la façon dont elle gère ces risques est présentée à la rubrique « Gestion des risques » du rapport de gestion aux pages 47 à 58.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 5 – Instruments financiers

En raison des principales activités commerciales que la société exerce, celle-ci se retrouve avec un bilan consolidé composé essentiellement d'instruments financiers. La plus grande partie du bénéfice net de la société résulte des profits, pertes, revenus et frais liés à ces actifs et passifs financiers.

a) Méthodes d'évaluation et hypothèses connexes

Les méthodes d'évaluation et les hypothèses connexes servant à l'estimation de la juste valeur des instruments financiers sont les suivantes :

i) Instruments financiers dont le coût ou le coût amorti correspond approximativement à la juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, y compris la trésorerie soumise à des restrictions, se rapproche du coût de ces instruments en raison de la courte durée à courir jusqu'à leur échéance.

Les titres pris en pension, les obligations relatives aux titres mis en pension, les facilités bancaires et certains autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti, l'un ou l'autre étant approximativement équivalent à la juste valeur.

ii) Instruments financiers classés comme disponibles à la vente et comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs financiers et passifs financiers sont évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés. En ce qui a trait aux instruments financiers évalués à leur juste valeur pour lesquels des prix provenant d'un marché actif sont disponibles, les cours acheteurs sont utilisés pour les actifs financiers et les cours vendeurs sont utilisés pour les passifs financiers. En ce qui a trait aux instruments financiers évalués à leur juste valeur et qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur estimée est établie selon des méthodes d'évaluation qui utilisent au maximum des données de marché observables, ainsi qu'une analyse des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées.

iii) Prêts hypothécaires

La juste valeur estimée des prêts hypothécaires est déterminée en fonction des flux de trésorerie actualisés et des taux d'intérêt du marché offerts pour des prêts hypothécaires dont les modalités et le risque de crédit sont semblables.

iv) Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux termes des contrats, au moyen des taux d'intérêt observés sur le marché qui sont offerts pour des dépôts dont les modalités sont semblables. Les passifs-dépôts comprennent les CPG qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada (« SADC »). Cette garantie de la SADC est prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur des passifs-dépôts.

v) Passifs de titrisation

La juste valeur estimée des passifs de titrisation est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux termes des contrats, au moyen des taux d'intérêt du marché qui sont offerts pour des modalités semblables.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

vi) Débentures

La juste valeur estimée des débentures est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux termes des contrats, au moyen des taux d'intérêt du marché qui sont offerts pour des modalités semblables.

vii) Dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est estimée au moyen de méthodes d'évaluation couramment utilisées (principalement des modèles de flux de trésorerie actualisés) qui incorporent des données de marché observables. Les méthodes d'évaluation fréquemment utilisées incorporent des variables telles que le cours des actions, le prix des obligations et la courbe des taux d'intérêt dans le calcul des valeurs actualisées.

Les tableaux qui suivent présentent la valeur comptable, ainsi que la juste valeur estimée, de chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers aux 31 décembre 2016 et 2015. Les tableaux excluent les actifs et les passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

	2016							
	Instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts et créances/ passifs financiers au coût ou au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur	
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	444 179 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	444 179 \$	444 179 \$	
Trésorerie soumise à des restrictions	247 878	–	–	–	–	247 878	247 878	
Titres pris en pension	–	–	–	–	199 401	199 401	199 401	
Placements	308	–	2 499	132 911	1 000	136 718	136 718	
Prêts hypothécaires – Prêts de base	–	47 283	–	–	10 631 169	10 678 452	10 737 431	
Prêts hypothécaires – Titrisations	25 196	–	–	–	7 080 155	7 105 351	7 185 403	
Droits conservés dans le cadre de titrisations	–	–	–	88 782	–	88 782	88 782	
Autres actifs								
Instruments financiers dérivés								
Swaps de taux d'intérêt	3 673	–	–	–	–	3 673	3 673	
Swaps sur rendement total	1 042	–	–	–	–	1 042	1 042	
Contrats à terme sur obligations	456	–	–	–	–	456	456	
Engagements au titre de prêts hypothécaires	48	–	–	–	–	48	48	
Autres	–	–	–	–	12 320	12 320	12 320	
Total des actifs financiers	722 780 \$	47 283 \$	2 499 \$	221 693 \$	17 924 045 \$	18 918 300 \$	19 057 331 \$	
Passifs financiers								
Dépôts	– \$	43 863 \$	– \$	– \$	9 719 219 \$	9 763 082 \$	9 761 039 \$	
Passifs de titrisation	–	–	–	–	7 762 632	7 762 632	7 811 834	
Obligations relatives aux titres mis en pension	–	–	–	–	112 488	112 488	112 488	
Autres passifs								
Instruments financiers dérivés								
Swaps de taux d'intérêt	158	–	–	–	–	158	158	
Contrats à terme sur obligations	113	–	–	–	–	113	113	
Autres	–	–	–	–	183 602	183 602	183 602	
Facilités bancaires	–	–	–	–	50 000	50 000	50 000	
Débentures	–	–	–	–	65 000	65 000	65 363	
Total des passifs financiers	271 \$	43 863 \$	– \$	– \$	17 892 941 \$	17 937 075 \$	17 984 597 \$	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

								2015
	Instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à échéance	Disponibles à la vente	Prêts et créances/ passifs financiers au coût ou au coût amorti	Valeur comptable totale	Juste valeur	
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	423 366 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	423 366 \$	423 366 \$	
Trésorerie soumise à des restrictions	107 988	–	–	–	–	107 988	107 988	
Titres pris en pension	–	–	–	–	19 918	19 918	19 918	
Placements	891	–	2 395	149 428	1 000	153 714	153 714	
Prêts hypothécaires – Prêts de base	–	47 707	–	–	8 626 892	8 674 599	8 706 580	
Prêts hypothécaires – Titrisations	45 019	–	–	–	5 981 188	6 026 207	6 214 016	
Droits conservés dans le cadre de titrisations	–	–	–	61 650	–	61 650	61 650	
Autres actifs								
Instruments financiers dérivés								
Swaps de taux d'intérêt	990	–	–	–	–	990	990	
Engagements au titre de prêts hypothécaires	2	–	–	–	–	2	2	
Autres	–	–	–	–	8 216	8 216	8 216	
Total des actifs financiers	578 256 \$	47 707 \$	2 395 \$	211 078 \$	14 637 214 \$	15 476 650 \$	15 696 440 \$	
Passifs financiers								
Dépôts	– \$	45 431 \$	– \$	– \$	8 165 834 \$	8 211 265 \$	8 240 920 \$	
Passifs de titrisation	–	–	–	–	6 109 436	6 109 436	6 237 077	
Autres passifs								
Instruments financiers dérivés								
Contrats à terme sur obligations	1 592	–	–	–	–	1 592	1 592	
Swaps sur rendement total	879	–	–	–	–	879	879	
Autres	–	–	–	–	78 510	78 510	78 510	
Facilités bancaires	–	–	–	–	235 779	235 779	235 779	
Débitures	–	–	–	–	65 000	65 000	65 987	
Total des passifs financiers	2 471 \$	45 431 \$	– \$	– \$	14 654 559 \$	14 702 461 \$	14 860 744 \$	

b) Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations.

La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1 : évaluation basée sur des cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 : techniques d'évaluation basées sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans le niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : techniques d'évaluation s'appuyant sur des données importantes non observables sur le marché.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

La hiérarchie des justes valeurs nécessite le recours à des données observables sur le marché dans la mesure où ces données existent. Le but des techniques d'évaluation est d'arriver à une juste valeur qui reflète le prix de l'instrument financier à la date de clôture que les intervenants du marché auraient déterminé dans des conditions de concurrence normale. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie à laquelle est associée la donnée d'entrée significative qui a servi à l'évaluation de la juste valeur.

Les tableaux qui suivent présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés, classés selon la hiérarchie des justes valeurs.

	2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers/passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Placements	111 177 \$	2 499 \$	23 042 \$	136 718 \$
Prêts hypothécaires – Prêts de base	–	47 283	10 690 148	10 737 431
Prêts hypothécaires – Titrisations	–	25 196	7 160 207	7 185 403
Droits conservés dans le cadre de titrisations	–	88 782	–	88 782
Autres actifs				
Instruments financiers dérivés				
Contrats à terme sur obligations	–	456	–	456
Swaps de taux d'intérêt	–	3 478	195	3 673
Swaps sur rendement total	–	326	716	1 042
Engagements au titre de prêts hypothécaires	–	–	48	48
Total des actifs financiers	111 177 \$	168 020 \$	17 874 356 \$	18 153 553 \$
Passifs financiers				
Dépôts	– \$	– \$	9 761 039 \$	9 761 039 \$
Passifs de titrisation	–	1 414 907	6 396 927	7 811 834
Autres passifs				
Instruments financiers dérivés				
Contrats à terme sur obligations	–	113	–	113
Swaps de taux d'intérêt	–	–	158	158
Débitures	–	65 363	–	65 363
Total des passifs financiers	– \$	1 480 383 \$	16 158 124 \$	17 638 507 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

				2015
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers/passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Placements	150 319 \$	2 395 \$	1 000 \$	153 714 \$
Prêts hypothécaires – Prêts de base	–	47 707	8 658 873	8 706 580
Prêts hypothécaires – Titrisations	–	45 019	6 168 997	6 214 016
Droits conservés dans le cadre de titrisations	–	61 650	–	61 650
Autres actifs				
Instruments financiers dérivés				
Swaps de taux d'intérêt	–	–	990	990
Engagements au titre de prêts hypothécaires	–	–	2	2
Total des actifs financiers	150 319 \$	156 771 \$	14 829 862 \$	15 136 952 \$
Passifs financiers				
Dépôts	– \$	– \$	8 240 920 \$	8 240 920 \$
Passifs de titrisation	–	1 531 629	4 705 448	6 237 077
Autres passifs				
Instruments financiers dérivés				
Contrats à terme sur obligations	–	1 592	–	1 592
Swaps sur rendement total	–	879	–	879
Débentures	–	65 987	–	65 987
Total des passifs financiers	– \$	1 600 087 \$	12 946 368 \$	14 546 455 \$

Note 6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions

	2016	2015
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	444 179 \$	423 366 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	444 179 \$	423 366 \$
Trésorerie soumise à des restrictions – Titrisation	231 872 \$	84 658 \$
Trésorerie soumise à des restrictions – Swaps de taux d'intérêt	15 505	22 904
Trésorerie soumise à des restrictions – Autres programmes	501	426
Trésorerie soumise à des restrictions	247 878 \$	107 988 \$

Le poste « Trésorerie soumise à des restrictions – Titrisation » représente les dépôts détenus en fiducie au titre des activités de titrisation de la société. Ces dépôts comprennent les comptes de caisse détenus dans une grande banque canadienne de l'annexe I où ont été versés des paiements de principal et d'intérêts encaissés sur les prêts hypothécaires titrisés à être versés aux investisseurs respectifs, ainsi que les dépôts détenus en tant que garanties fournies par des tiers pour les opérations de couverture de titrisation de la société et les dépôts détenus dans les comptes de réinvestissement d'intérêts relativement à la participation de la société au Programme des OHC.

Le poste « Trésorerie soumise à des restrictions – Swaps de taux d'intérêt » représente les dépôts détenus en tant que garanties fournies par des tiers dans le cadre des transactions de la société sur les swaps de taux d'intérêt. Les dispositions de ces ententes avec les contreparties sont régies par les accords de l'International Swaps and Derivatives Association, Inc. (« ISDA »).

Le poste « Trésorerie soumise à des restrictions – Autres programmes » représente les dépôts détenus en tant que garanties dans le cadre des programmes de marge de crédit hypothécaire et de dépôts. Ces soldes peuvent être prélevés seulement dans l'éventualité où les flux de trésorerie attribuables aux programmes sous-jacents seraient insuffisants.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D'ACTIONNIERS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 7 – Placements

La valeur comptable des placements, regroupés selon leur nature et leur échéance, se présente comme suit :

	Échéances					2016	2015
	Au plus 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	Total	Total
	Titres de capitaux propres – Actions privilégiées	– \$	2 891 \$	– \$	– \$	107 806 \$	110 697 \$
Titres de capitaux propres – Actions ordinaires	–	–	–	–	480	480	971
Titres de créance garantis par le gouvernement du Canada	–	–	–	–	–	–	16 295
Titres de créance – droits de l'émetteur remplaçant	12 722	9 180	140	–	–	22 042	–
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	1 000	1 000	1 000
Comptes de réinvestissement de la Fiducie du Canada pour l'habitation ¹⁾	185	1 992	322	–	–	2 499	2 395
	12 907 \$	14 063 \$	462 \$	– \$	109 286 \$	136 718 \$	153 714 \$

1) Les comptes de réinvestissement de la Fiducie du Canada pour l'habitation sont des placements soumis à des restrictions, détenus en vue du règlement des passifs de titrisation relatifs à la participation de la société au Programme des OHC.

Les profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les placements disponibles à la vente comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	2016	2015
Titres de capitaux propres – Actions privilégiées	(28 251) \$	(33 111) \$
Titres de capitaux propres – Actions ordinaires	53	25
Titres de créance garantis par le gouvernement du Canada	–	1 127
Titres de créance – droits de l'émetteur remplaçant	(94)	–
	(28 292) \$	(31 959) \$

Note 8 – Prêts hypothécaires

a) Prêts hypothécaires

2016	Provision pour pertes sur créances				Montant net
	Montant brut	Provisions individuelle	Provision collective	Total	
Prêts hypothécaires – Prêts de base	10 678 733 \$	1 389 \$	31 890 \$	33 279 \$	10 645 454 \$
Prêts hypothécaires – Titrisations	7 093 828	–	–	–	7 093 828
Intérêts courus	45 668	1 147	–	1 147	44 521
	17 818 229 \$	2 536 \$	31 890 \$	34 426 \$	17 783 803 \$

2015	Provision pour pertes sur créances				Montant net
	Montant brut	Provisions individuelle	Provision collective	Total	
Prêts hypothécaires – Prêts de base	8 678 968 \$	494 \$	31 890 \$	32 384 \$	8 646 584 \$
Prêts hypothécaires – Titrisations	6 014 263	–	–	–	6 014 263
Intérêts courus	40 791	832	–	832	39 959
	14 734 022 \$	1 326 \$	31 890 \$	33 216 \$	14 700 806 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Le poste « Prêts hypothécaires – Titrisations » comprend des prêts hypothécaires classés comme détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées au poste « Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations ». Au 31 décembre 2016, le montant de principal dû sur ces prêts hypothécaires s'élevait à 25 196 \$ (45 019 \$ au 31 décembre 2015) et l'ajustement de la juste valeur se chiffrait à (122) \$ [(206) \$ au 31 décembre 2015].

Le poste « Prêts hypothécaires – Prêts de base » inclut certains prêts hypothécaires désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et qui sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant incluses dans le poste « Revenus d'intérêts – Prêts hypothécaires – Prêts de base ». Au 31 décembre 2016, le montant de principal dû sur ces prêts hypothécaires s'élevait à 46 451 \$ (46 120 \$ au 31 décembre 2015), et l'ajustement de la juste valeur s'établissait à 832 \$ (1 587 \$ au 31 décembre 2015).

Le tableau ci-dessous indique l'incidence des variations de la juste valeur des prêts hypothécaires désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

	2016	2015
Perte nette liée à la juste valeur des prêts hypothécaires détenus à des fins de transaction portée au poste « Profits sur les activités de titrisation et revenus tirés des droits conservés dans le cadre de titrisations ».	(328) \$	(12) \$
Perte nette liée à la juste valeur des prêts hypothécaires désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisée dans le poste « Revenus d'intérêts – Prêts hypothécaires – Prêts de base ».	(755) \$	(355) \$

Les prêts hypothécaires devant être réglés d'ici à un an s'établissent comme suit :

	2016	2015
Prêts hypothécaires – Prêts de base	4 749 000 \$	4 028 533 \$
Prêts hypothécaires – Titrisations	760 188	695 295
	5 509 188 \$	4 723 828 \$

b) Prêts hypothécaires dépréciés et prêts hypothécaires en souffrance

La société classe un prêt hypothécaire comme déprécié lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, dans le délai admissible, de la totalité ou d'une partie du principal ou des intérêts. En pratique, un prêt hypothécaire ordinaire est réputé s'être déprécié à la première des deux éventualités suivantes : la date à laquelle il fait l'objet d'une provision d'après une évaluation individuelle ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les prêts hypothécaires assurés sont considérés comme dépréciés lorsqu'ils sont contractuellement en souffrance depuis 365 jours, bien que la direction ne s'attende pas à une perte sur créances car ces prêts sont assurés.

Au 31 décembre 2016, les intérêts courus sur les prêts hypothécaires dépréciés totalisaient 1 261 \$ (902 \$ au 31 décembre 2015).

Le solde des prêts hypothécaires dépréciés, déduction faite des provisions individuelles, se ventile comme suit :

	2016			2015
	Montant brut	Provisions individuelle	Montant net	Montant net
Prêts hypothécaires – Prêts de base	38 846 \$	2 536 \$	36 310 \$	32 760 \$
Prêts hypothécaires – Prêts de base – Assurés	519	–	519	97
Prêts hypothécaires – Titrisations – Assurés	–	–	–	–
	39 365 \$	2 536 \$	36 829 \$	32 857 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Les prêts hypothécaires qui sont en souffrance mais qui ne sont pas classés dans les prêts dépréciés se présentent comme suit :

				2016
	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours ou plus	Total
Prêts hypothécaires – Prêts de base	24 082 \$	12 350 \$	– \$	36 432 \$
Prêts hypothécaires – Prêts de base – Assurés	678	1 324	224	2 226
Prêts hypothécaires – Titrisations – Assurés	4 312	1 123	393	5 828
	29 072 \$	14 797 \$	617 \$	44 486 \$
				2015
	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours ou plus	Total
Prêts hypothécaires – Prêts de base	28 656 \$	8 012 \$	– \$	36 668 \$
Prêts hypothécaires – Prêts de base – Assurés	1 200	820	2 255	4 275
Prêts hypothécaires – Titrisations – Assurés	3 503	628	313	4 444
	33 359 \$	9 460 \$	2 568 \$	45 387 \$

c) Provision pour pertes sur créances

			2016
	Provisions individuelle	Provision collective	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 326 \$	31 890 \$	33 216 \$
Dotations à la provision pour pertes sur créances	2 445	–	2 445
Pertes réalisées	(1 298)	–	(1 298)
Recouvrements	63	–	63
Solde à la clôture de l'exercice	2 536 \$	31 890 \$	34 426 \$
			2015
	Provisions individuelle	Provision collective	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 937 \$	29 510 \$	33 447 \$
Dotations à la provision pour pertes sur créances	1 258	2 380	3 638
Pertes réalisées	(3 901)	–	(3 901)
Recouvrements	32	–	32
Solde à la clôture de l'exercice	1 326 \$	31 890 \$	33 216 \$

Note 9 – Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre de ses activités normales, la société conclut des transactions qui donnent lieu à un transfert d'actifs financiers. Comme l'indiquent la note 3 a) iii) et la note 3 h), les actifs financiers transférés sont comptabilisés ou décomptabilisés dans leur intégralité à concurrence de l'étendue du lien que la société conserve avec eux. La société transfère ses actifs financiers par la vente, la mise en pension et la titrisation.

a) Actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés

Obligations relatives aux titres mis en pension

Les obligations relatives aux titres mis en pension découlent des transactions aux termes desquelles la société vend un titre et accepte simultanément de le racheter à un prix déterminé à une date ultérieure. La société continue de comptabiliser le titre intégralement dans les bilans consolidés puisqu'elle conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. La contrepartie reçue en trésorerie est comptabilisée comme un actif financier, tandis que l'obligation de payer le prix de rachat est inscrite en tant que passif financier.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Titrisation

La société titre des prêts hypothécaires résidentiels qui ont été assurés en vendant les TACH qui en résultent à des tiers investisseurs, y compris à une fiducie parrainée par la SCHL (la Fiducie du Canada pour l'habitation) dans le cadre du Programme des OHC. La société peut aussi conserver certains TACH émis pour des raisons de stratégie de gestion de liquidité et aussi pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à sa participation au Programme des OHC. La Fiducie du Canada pour l'habitation émet périodiquement des OHC garanties par le gouvernement pour les vendre à des tiers investisseurs. La Fiducie du Canada pour l'habitation utilise le produit tiré de l'émission d'OHC pour acheter des TACH à des émetteurs admissibles qui participent à l'émission de séries particulières d'OHC.

La plupart de ces titrisations ne remplissent pas les conditions requises pour la décomptabilisation, car la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages rattachés aux actifs transférés, ou parce qu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité de ces risques et avantages et qu'elle garde le contrôle de l'actif. Le risque de remboursement anticipé est un risque clé qu'entraînent les prêts hypothécaires transférés, auquel la société demeure exposée après leur transfert pour être titrisés. Par conséquent, le prêt hypothécaire continue d'être comptabilisé aux bilans consolidés au coût amorti, en tant que financement garanti, et le prêt hypothécaire transféré est fourni en garantie du passif de titrisation.

Parmi les activités de titrisation de la société se trouve la vente de prêts hypothécaires non assurés aux termes d'une convention conclue avec une autre banque de l'annexe I et par la participation à un programme de titrisation parrainé par cette banque. Suivant cette convention, la société vend les prêts hypothécaires au programme. Ces prêts figurent dans le programme jusqu'à leur échéance. La banque qui parraine le programme de titrisation assume la totalité des risques liés au refinancement inhérents au programme. La vente de ces prêts hypothécaires ne remplit pas les conditions requises pour la décomptabilisation, car la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages rattachés aux actifs transférés. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent d'être comptabilisés aux bilans consolidés au coût amorti, et le produit qu'ils génèrent est comptabilisé à titre de passif de titrisation. Les prêts hypothécaires transférés sont fournis en garantie des passifs de titrisation.

i) Titrisation en TACH

En ce qui concerne les passifs de titrisation relatifs aux TACH, les remboursements de principal encaissés sur les prêts hypothécaires sous-jacents sont transférés aux porteurs de TACH, ce qui réduit les passifs tous les mois. Les intérêts sur le passif de titrisation relatif aux TACH sont calculés en fonction du taux d'intérêt nominal des TACH et sont payés mensuellement aux porteurs de TACH.

ii) Titrisation en OHC

Dans le cadre d'une transaction sur des OHC, la société peut conclure des swaps sur rendement total avec des contreparties hautement cotées en vue d'échanger les flux de trésorerie liés aux OHC contre ceux liés aux TACH transférés à la Fiducie du Canada pour l'habitation. L'excédent ou l'insuffisance, le cas échéant, de ces flux de trésorerie est absorbé par la société. En ce qui a trait aux transactions qui ne remplissent pas les conditions requises pour la décomptabilisation, de tels swaps ne sont pas comptabilisés dans les bilans consolidés de la société puisque les flux de trésorerie sous-jacents liés à ces dérivés sont pris en compte au moyen de la comptabilisation continue des prêts hypothécaires et des passifs de titrisation relatifs aux OHC connexes. Par conséquent, ces swaps sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement et ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net consolidé de la société. Au 31 décembre 2016, ces swaps avaient un notionnel de 1 887 430 \$ (1 424 072 \$ au 31 décembre 2015).

Les passifs de titrisation relatifs aux OHC ne sont pas amortissables, et leurs dates d'échéance sont fixes. Les remboursements de principal sur les prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation sont transférés mensuellement à cette dernière qui les conserve et les investit dans des placements admissibles jusqu'à l'échéance des obligations. Dans la mesure où ces placements admissibles ne sont pas des TACH émis par la société même, les placements sont comptabilisés dans les bilans consolidés de la société, en tant que placements – comptes de réinvestissement de la Fiducie du Canada pour l'habitation. Les intérêts sur les passifs de titrisation relatifs aux OHC sont calculés en fonction du taux d'intérêt nominal des OHC et sont payés semestriellement aux porteurs d'OHC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Le tableau qui suit présente l'information sur la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et des passifs connexes.

	2016		2015	
	Actifs titrisés	Mises en pension	Actifs titrisés	Mises en pension
Valeur comptable des actifs	8 486 532 \$	112 488 \$	6 469 248 \$	– \$
Valeur comptable des passifs connexes	7 762 632	112 488	6 109 436	–
Valeur comptable, position nette	723 900 \$	– \$	359 812 \$	– \$
Juste valeur des actifs	8 567 106 \$	– \$	6 659 389 \$	– \$
Juste valeur des passifs connexes	7 811 749	–	6 237 077	–
Juste valeur, position nette	755 357 \$	– \$	422 312 \$	– \$

La valeur comptable des actifs inclut un montant de 650 959 \$ (290 434 \$ au 31 décembre 2015) représentant des actifs titrisés conservés par la société et non transférés à des tiers. La juste valeur de ces actifs correspond à 644 768 \$ (291 826 \$ au 31 décembre 2015).

La valeur comptable des actifs exclut une somme de 463 996 \$ (484 778 \$ au 31 décembre 2015) relative aux prêts hypothécaires détenus à des fins de titrisation.

La société estime que le montant de principal des passifs de titrisation sera payé comme suit :

	Passifs liés aux TACH	Passifs liés aux OHC	Autres passifs de titrisation	Total des passifs
2017	643 919 \$	76 346 \$	100 483 \$	820 748 \$
2018	405 240	42 302	182 991	630 533
2019	633 651	–	302 329	935 980
2020	1 162 606	509 366	198 818	1 870 790
2021	1 380 758	628 801	216 915	2 226 474
Par la suite	1 235 026	75 688	–	1 310 714
	5 461 200 \$	1 332 503 \$	1 001 536 \$	7 795 239 \$

b) Transferts qui sont intégralement décomptabilisés

La société effectue certaines titrisations qui entraînent une décomptabilisation intégrale des actifs transférés. C'est le cas lorsque la société titrise des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels sans aucune option de remboursement anticipé et les vend à des tiers. Ainsi, la société ne conserve pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et elle transfère le contrôle de ces actifs. La société conserve des liens avec les actifs qui sont représentés par les droits conservés et les passifs de gestion connexes.

Toutefois, la société décomptabilise certains actifs dans le cas de la titrisation et de la vente de certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels assortis d'une option de remboursement anticipé. Dans ces transactions, la société titrise et vend des portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, et procède ensuite à une transaction servant au transfert de ses droits sur les marges d'intérêts excédentaires et (ou) de tout risque de remboursement anticipé, transférant ainsi la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif et décomptabilisant l'actif intégralement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Le tableau qui suit présente l'information quantitative sur les activités de titrisation de la société et les transferts qui sont intégralement décomptabilisés au cours de l'exercice.

	2016	2015
Prêts hypothécaires titrisés et vendus	1 328 487 \$	617 015 \$
Valeur comptable des droits conservés dans le cadre de titrisations	44 031	27 122
Valeur comptable du passif de gestion des prêts hypothécaires titrisés	12 565	6 099
Profits sur les prêts hypothécaires titrisés et vendus	8 135	5 247
Revenus tirés des activités de titrisation et des droits conservés dans le cadre de titrisations	537	639

Au cours de l'exercice, la société a conclu des transactions servant au transfert, à des tiers, de la quasi-totalité des risques et des avantages résiduels inhérents aux prêts hypothécaires multirésidentiels titrisés et remboursables par anticipation. Par conséquent, la société a décomptabilisé 748 077 \$ de prêts hypothécaires multirésidentiels et a comptabilisé un profit sur la vente de 1 645 \$ dans le poste « Prêts hypothécaires titrisés et vendus » et dans le poste « Profits sur les prêts hypothécaires titrisés et vendus », respectivement.

Le tableau qui suit indique les flux de trésorerie non actualisés à payer aux porteurs de TACH relativement aux activités de titrisation de la société et aux transferts qui sont intégralement décomptabilisés.

	Passifs liés aux TACH
2017	432 265 \$
2018	607 047
2019	523 820
2020	618 241
2021	488 331
Par la suite	935 279
	3 604 983 \$

Note 10 – Instruments financiers dérivés

a) Instruments de couverture

Couvertures de flux de trésorerie

Les opérations de titrisation de la société sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui est le risque d'une variation du taux d'intérêt entre le moment où la société s'engage à financer un prêt hypothécaire qu'elle a l'intention de titriser en créant un passif de titrisation et le moment où le passif prend effectivement naissance (le titre adossé à la créance est émis). La société utilise des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme sur obligations afin de couvrir cette exposition, dans l'intention de gérer les fluctuations des flux de trésorerie liés aux paiements d'intérêts futurs sur le passif de titrisation qui résultera de l'émission attendue et hautement probable des titres adossés aux créances. La société applique la comptabilité de couverture à ces instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum la volatilité du résultat net qu'entraîneraient les fluctuations des taux d'intérêt.

Au cours de l'exercice, la société a entrepris de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liée à ses passifs de titrisation à taux variable en concluant des swaps de taux d'intérêt. La société applique la comptabilité de couverture à ces instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum la volatilité du résultat net qu'entraîneraient les fluctuations des taux d'intérêt.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

La société couvre également le risque de variations des flux de trésorerie futurs liée au régime d'unités d'actions restreintes en concluant avec des tiers des contrats de swap d'actions sur rendement total dont la valeur est fonction du cours des actions ordinaires de la société. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés contrebalancent la charge de rémunération liée à la variation du cours de l'action tout au long de la période à laquelle s'applique le swap. La société applique la comptabilité de couverture à ces instruments financiers dérivés afin de réduire au minimum la volatilité du résultat net qu'entraîneraient les fluctuations du cours des actions ordinaires de la société.

La société couvre également le risque de variations des flux de trésorerie futurs liée au régime d'unités d'actions différées en concluant avec un tiers un contrat de swap d'actions sur rendement total. La valeur de cet instrument financier dérivé est fonction du cours des actions ordinaires de la société. Les variations de la juste valeur de ce dérivé contrebalancent la charge de rémunération liée à la variation du cours de l'action tout au long de la période à laquelle s'applique le swap. La société n'applique pas la comptabilité de couverture à cet instrument financier dérivé.

Couvertures de juste valeur

La société conclut des opérations de couverture pour gérer le risque de taux d'intérêt auquel sont exposés ses engagements au titre de prêts hypothécaires et certains dépôts utilisés pour financer les prêts hypothécaires à taux variable. Les instruments de couverture servant à gérer ces expositions sont des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme sur obligations. La société n'applique pas la comptabilité de couverture à ces relations de couverture.

La société conclut également des opérations de couverture pour gérer le risque de taux d'intérêt associé à certains dépôts à taux fixe et à certains passifs de titrisation et elle applique la comptabilité de couverture à ces relations de couverture.

b) Autres dérivés

Swaps sur rendement total

Dans le cadre du Programme des OHC, la Société peut assumer le risque de réinvestissement entre les TACH amortissables et les OHC sans amortissement afférent aux prêts hypothécaires titrisés qui ont été décomptabilisés. La société assume ce risque en concluant des swaps sur rendement total avec des contreparties hautement cotées en vue d'échanger les flux de trésorerie liés aux OHC contre ceux liés aux TACH transférés à la Fiducie du Canada pour l'habitation. Ces swaps sont comptabilisés aux bilans consolidés de la société alors que la juste valeur est comptabilisée aux états consolidés du résultat net de la société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

c) Incidence financière des dérivés

Le tableau suivant présente la juste valeur et le notionnel des dérivés en cours.

Instruments dérivés et leur durée	2016						
	Notionnel	Coût de remplacement actuel et positif ¹⁾	Risque de crédit équivalent ²⁾	Solde pondéré en fonction des risques ³⁾	Juste valeur		Montant net ⁴⁾
					Actifs	Passifs	
Couvertures de flux de trésorerie Contrats à terme sur obligations – Comptabilité de couverture 1 an ou moins	234 860 \$	916 \$	916 \$	522 \$	263 \$	– \$	263 \$
Swaps de taux d'intérêt – Comptabilité de couverture De 1 an à 5 ans	312 418	4 216	5 778	1 156	4 216	–	4 216
Swaps sur rendement total – Comptabilité de couverture 1 an ou moins	1 551	–	93	19	–	(46)	(46)
De 1 an à 5 ans	2 777	261	483	97	261	–	261
Swaps sur rendement total – Comptabilité autre que de couverture 1 an ou moins	1 833	110	220	44	110	–	110
Couvertures de juste valeur Swaps de taux d'intérêt – Comptabilité de couverture 1 an ou moins	100 000	195	695	139	195	–	195
De 1 an à 5 ans	142 000	–	710	142	–	(205)	(205)
5 ans et plus	24 634	–	123	25	–	(738)	(738)
Swaps de taux d'intérêt – Comptabilité autre que de couverture De 1 an à 5 ans	1 450	48	55	11	48	–	48
Contrats à terme sur obligations – Comptabilité autre que de couverture 1 an ou moins	36 850	80	80	80	80	–	80
Autres dérivés Swaps sur rendement total De 1 an à 5 ans	386 511	176	2 109	422	176	–	176
5 ans et plus	174 325	541	3 155	631	541	–	541
	1 419 209 \$	6 543 \$	14 417 \$	3 288 \$	5 890 \$	(989) \$	4 901 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Instruments dérivés et leur durée	2015						
	Notionnel	Coût de remplacement actuel et positif ¹⁾	Risque de crédit équivalent ²⁾	Solde pondéré en fonction des risques ³⁾	Juste valeur		Montant net ⁴⁾
					Actifs	Passifs	
Couvertures de flux de trésorerie							
Contrats à terme sur obligations –							
Comptabilité de couverture							
1 an ou moins	210 125 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(1 287) \$	(1 287) \$
Swaps sur rendement total –							
Comptabilité de couverture							
1 an ou moins	1 379	–	–	–	–	(33)	(33)
De 1 an à 5 ans	2 725	–	13	3	–	(469)	(469)
Swaps sur rendement total –							
Comptabilité de couverture							
1 an ou moins	1 941	–	–	–	–	(377)	(377)
Couvertures de juste valeur							
Swaps de taux d'intérêt –							
Comptabilité de couverture							
De 1 an à 5 ans	100 000	990	1 490	298	990	–	990
Contrats à terme sur obligations –							
Comptabilité autre que de couverture							
1 an ou moins	52 040	–	–	–	–	(305)	(305)
	368 210 \$	990 \$	1 503 \$	301 \$	990 \$	(2 471) \$	(1 481) \$

¹⁾ Le coût de remplacement courant et positif représente le coût à assumer pour remplacer, aux taux actuels du marché, tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Ce chiffre représente les profits latents sur les instruments dérivés.

²⁾ Le risque de crédit équivalent représente le coût total de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit potentiel, conformément aux normes de fonds propres édictées par le BSIF.

³⁾ Le solde pondéré en fonction des risques s'obtient par l'application de l'approche standard du risque de crédit de contrepartie au risque de crédit équivalent, comme le prescrit le BSIF.

⁴⁾ Les actifs financiers dérivés sont inclus dans les autres actifs (note 12), tandis que les passifs financiers dérivés sont compris dans les autres passifs (note 15).

Couvertures de flux de trésorerie

L'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur les résultats financiers consolidés de la société se présente comme suit :

	2016	2015
Profits (pertes) lié(e)s à la juste valeur comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global	6 863 \$	(2 599) \$
Pertes liées à la juste valeur comptabilisées dans le résultat net	(127)	(636)
Montants reclassés en étant transférés depuis les autres éléments du résultat global vers les frais d'intérêts – Passifs de titrisation	(3 145)	(3 090)
Montants reclassés en étant transférés depuis les autres éléments du résultat global vers les frais d'intérêts – Dépôts	(52)	–
Montants reclassés en étant transférés depuis les autres éléments du résultat global vers les frais autres que d'intérêts – Rémunération et avantages	210	(530)

Le tableau suivant présente les périodes au cours desquelles on s'attend à ce que les sorties de trésorerie couvertes non actualisées se produisent et aient une incidence sur l'état consolidé du résultat net.

Période	2016	2015
Moins de 1 an	66 743 \$	68 562 \$
De 1 an à 3 ans	110 174	120 367
De 4 à 5 ans	81 072	75 817
Plus de 5 ans	69 825	73 240
	327 814 \$	337 986 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Couvertures de juste valeur

Le profit (la perte) lié(e) aux variations de la juste valeur figurant dans les résultats financiers consolidés de la société se présente comme suit :

	2016	2015
Swaps de taux d'intérêt – Comptabilité de couverture	(1 001) \$	2 432 \$
Swaps de taux d'intérêt – Comptabilité autre que de couverture	–	(6)
Contrats à terme sur obligations	318	(57)
Variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat net	(683) \$	2 369 \$

Note 11 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

L'information fournie dans le tableau ci-après comprend les actifs et passifs financiers qui peuvent être compensés ou non dans les états financiers consolidés, mais qui font l'objet de conventions de compensation visant des instruments financiers similaires, que ceux-ci soient compensés ou non dans les états financiers consolidés. Ces conventions englobent les contrats dérivés, les soutiens de garantie et les mises en pension. Les instruments financiers comprennent les dérivés, les titres pris en pension et les obligations relatives aux titres mis en pension.

La société conclut des transactions sur dérivés conformément aux conventions-cadres de l'ISDA. En règle générale, les montants que chaque contrepartie doit aux termes d'une convention se soldent par un montant net à payer par une contrepartie à l'autre. Dans certains cas, toutes les transactions en cours aux termes d'une convention peuvent être résiliées, et un montant net unique qui tient compte des sûretés est dû ou à payer en règlement de ces transactions.

Les titres pris en pension et les obligations relatives aux titres mis en pension de la société font l'objet de conventions-cadres de compensation communément établies dans l'industrie, lesquelles sont assorties notamment de dispositions relatives à la compensation.

La société fournit des garanties et dans certains cas en reçoit sous forme de trésorerie ou de titres dans le cadre de transactions portant sur les éléments suivants :

- les dérivés;
- les titres pris en pension;
- les obligations relatives aux titres mis en pension.

Ces garanties font l'objet d'une convention de soutien au crédit assimilée aux conventions de l'ISDA ou font l'objet de conditions de mise en pension qui sont standard dans le secteur. Cela signifie que la trésorerie ou les titres donnés ou reçus en garantie peuvent être vendus pendant la durée de la transaction, mais ils doivent être retournés lorsque la garantie n'est plus requise ou à l'échéance de la transaction. Aux termes de la transaction, chaque contrepartie a le droit de résilier la transaction si l'autre partie omet de fournir la garantie nécessaire.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Types d'actif financier	2016					
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers et compensés dans les bilans consolidés	Montant net des actifs financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		Montant net
				Instrument financiers	Instrument financiers (y compris la trésorerie reçue en garantie) utilisés comme instruments de garantie	
Dérivés détenus aux fins de la gestion des risques						
Swaps de taux d'intérêt	391 \$	(149) \$	242 \$	– \$	(242) \$	– \$
Titres pris en pension	199 401	–	199 401	–	(199 401)	–
	199 792 \$	(149) \$	199 643 \$	– \$	(199 643) \$	– \$

Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Types de passif financier	2016					
	Montant brut des passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs financiers et compensés dans les bilans consolidés	Montant net des passifs financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		Montant net
				Instrument financiers	Instrument financiers (y compris la trésorerie reçue en garantie) utilisés comme instruments de garantie	
Dérivés détenus aux fins de la gestion des risques						
Swaps de taux d'intérêt	354 \$	(149) \$	205 \$	– \$	(205) \$	– \$
Obligations relatives aux titres mis en pension	112 488	–	112 488	(112 488)	–	–
	112 842 \$	(149) \$	112 693 \$	(112 488) \$	(205) \$	– \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Types d'actif financier	2015					
	Montant brut des actifs financiers comptabilisés	Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés dans les bilans consolidés	Montant net des actifs financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		Montant net
				Instrument financiers	Instrument financiers (y compris la trésorerie reçue en garantie) utilisés comme instruments de garantie	
Dérivés détenus aux fins de la gestion des risques						
Swaps de taux d'intérêt	990 \$	– \$	990 \$	– \$	(885) \$	105 \$
Titres pris en pension	19 918	–	19 918	–	(19 918)	–
	20 908 \$	– \$	20 908 \$	– \$	(20 803) \$	105 \$

Aucun passif financier n'a fait l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Note 12 – Autres actifs

	2016	2015
Immobilisations corporelles	20 445 \$	14 369 \$
Immobilisations incorporelles	18 998	18 836
Charges payées d'avance et autres	9 945	8 223
Créances liées aux activités de titrisation	8 998	5 524
Biens immobiliers détenus	7 596	8 200
Instrument financiers dérivés		
Swaps de taux d'intérêt	3 673	990
Swaps sur rendement total	1 042	–
Contrats à terme sur obligations	456	–
Intérêts et dividendes courus sur les actifs non hypothécaires	1 626	420
Engagements au titre de prêts hypothécaires	48	2
Impôt sur le résultat à recouvrer	–	3 578
	72 827 \$	60 142 \$

Le poste « Immobilisations corporelles » comprend des améliorations locatives de 11 522 \$ (6 320 \$ au 31 décembre 2015) liées à l'agrandissement et à la rénovation des locaux du siège social de la société à Toronto qui sont loués.

Le poste « Immobilisations incorporelles » comprend les frais générés à l'interne liés au développement de systèmes ou de logiciels qui seront exploités à partir des systèmes d'information de la Banque.

Le poste « Charges payées d'avance et autres » inclut un montant net à recevoir de 3,2 millions de dollars (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2015) relative à une fraude présumée qui avait été découverte en 2011. La société a soumis dernièrement une demande de recouvrement en vertu de son assurance caution d'institution financière, qui est une protection contre les pertes résultant d'une fraude. Rien ne garantit que le produit ou le recouvrement, le cas échéant, serait reçu en temps voulu dans le cadre de cette demande ou que le produit suffirait à recouvrer entièrement la créance.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 13 – Dépôts

	2016	2015
Dépôts à terme et autres dépôts	9 680 163 \$	8 115 483 \$
Intérêts courus	103 362	113 563
Commissions des agents de dépôt différées	(20 443)	(17 781)
	9 763 082 \$	8 211 265 \$

Le poste « Dépôts à terme et autres dépôts » inclut une somme de 43 632 \$ (45 193 \$ au 31 décembre 2015) relative à des dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant incluses dans le poste « Frais d'intérêts – Dépôts ». Les variations de la juste valeur reflètent les fluctuations des taux d'intérêt qui se sont produites depuis l'émission des dépôts, et l'ajustement de la juste valeur au 31 décembre 2016 se chiffrait à 232 \$ (238 \$ au 31 décembre 2015).

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des variations de la juste valeur des dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

	2016	2015
Profit (perte) lié(e) à la juste valeur comptabilisé(e) dans le résultat net	6 \$	(347) \$

Les dépôts à terme et autres dépôts comprennent aussi un montant de 242 000 \$ (100 000 \$ au 31 décembre 2015) relatif à des dépôts désignés dans des relations de couverture de juste valeur admissibles de taux d'intérêt et évalués à la juste valeur en fonction du taux d'intérêt couvert. Les variations de la juste valeur reflètent les fluctuations des taux d'intérêt qui se sont produites depuis l'émission des dépôts, et l'ajustement de la juste valeur au 31 décembre 2016 se chiffrait à (93) \$ (946 \$ au 31 décembre 2015).

Le tableau ci-dessous présente l'incidence des variations de la juste valeur des dépôts désignés dans des relations de couverture de juste valeur admissibles de taux d'intérêt et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

	2016	2015
Profit (perte) lié(e) à la juste valeur comptabilisé(e) dans le résultat net	1 039 \$	(2 410) \$

Note 14 – Impôt sur le résultat

a) Charge d'impôt sur le résultat

	2016	2015
Charge d'impôt exigible		
Pour l'exercice même	37 602 \$	27 899 \$
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	345	(52)
	37 947	27 847
Charge d'impôt différé		
Renversement de différences temporaires	10 676	13 683
Ajustements relatifs à des exercices antérieurs	(101)	(59)
Variations des taux d'impôt	(21)	127
	10 554	13 751
Total de la charge d'impôt sur le résultat	48 501 \$	41 598 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

La charge d'impôt sur le résultat figurant dans les états consolidés du résultat net est différente de celle qui serait obtenue par l'application du taux d'impôt prévu par la loi au bénéficiaire avant impôt sur le résultat pour les raisons suivantes :

	2016	2015
Taux d'impôt sur le résultat prévu par la loi au Canada	26,5 %	26,5 %
Augmentation (diminution) résultant de ce qui suit :		
Revenus exonérés d'impôt	(1,0) %	(2,0) %
Modifications futures du taux d'impôt	0,0 %	0,1 %
Charges non déductibles et autres ajustements	0,5 %	0,2 %
Taux d'impôt effectif	26,0 %	24,8 %

b) Passifs d'impôt différé

Le montant net des passifs d'impôt différé se décompose comme suit :

	2016	2015
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	8 520 \$	8 502 \$
Frais d'émission d'actions	1 049	1 011
Autres	1 349	1 248
Passifs d'impôt différé		
Activités de titrisation	24 936	19 310
Commissions des agents de dépôt	5 409	4 638
Commissions de montage, montant net	13 937	10 264
Coût des immobilisations incorporelles	3 477	3 645
Autres	1 930	1 602
	49 689	39 459
Passifs d'impôt différé, montant net	38 771 \$	28 698 \$

Note 15 – Autres passifs

	2016	2015
Créditeurs et charges à payer	114 314 \$	24 999 \$
Impôts fonciers relatifs aux débiteurs hypothécaires	46 963	39 268
Passif de gestion des prêts hypothécaires titrisés	22 972	14 552
Impôt sur le résultat à payer	19 945	–
Instruments financiers dérivés		
Swaps de taux d'intérêt	158	–
Contrats à terme sur obligations	113	1 592
Swaps sur rendement total	–	879
	204 465 \$	81 290 \$

Note 16 – Facilités bancaires

a) Facilité de crédit à l'exploitation

La société dispose d'une facilité de crédit de 35 000 \$ conclue avec une importante banque canadienne de l'annexe I. La facilité est garantie par une partie des placements de la société en titres de capitaux propres. Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, le solde à payer était de néant.

b) Facilités de financement garanties

La société dispose de deux facilités de crédit totalisant 700 000 \$ lesquelles ont été conclues avec d'importantes banques canadiennes de l'annexe I en vue de financer des prêts hypothécaires résidentiels assurés avant leur titrisation. Au 31 décembre 2016, le solde à payer sur ces facilités était de 50 000 \$ (235 779 \$ au 31 décembre 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 17 – Débentures

La société a affecté le produit tiré de l'émission de débentures d'Equitable Group Inc. aux fonds propres réglementaires de Banque Équitable; elle a aussi fourni un apport de fonds propres réglementaires en achetant des débentures subordonnées émises par Banque Équitable. Ces débentures intersociétés prennent rang après les droits des déposants et des autres créanciers de Banque Équitable. Banque Équitable a le choix de rembourser ces débentures avant leur échéance, sous réserve des dispositions de l'entente régissant les débentures, notamment sous réserve des pénalités applicables et de l'autorisation préalable du BSIF.

Les débentures de série 10 peuvent être remboursées à n'importe quel moment, au gré de la société, sous réserve des dispositions de l'entente régissant les débentures, notamment sous réserve de toute pénalité applicable et de sa situation de trésorerie. Les intérêts sur les débentures de série 10 sont exigibles semestriellement, au taux fixe de 5,40 % par année.

2016								
Débentures	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance	Encours 31 décembre 2015	Émission au cours de l'exercice	Remboursement au cours de l'exercice	Encours 31 décembre 2016	
Série 10	5,40 %	2012	Octobre 2017	65 000 \$	– \$	– \$	65 000 \$	

2015								
Débentures	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance	Encours 31 décembre 2014	Émission au cours de l'exercice	Remboursement au cours de l'exercice	Encours 31 décembre 2015	
Série 9	6,09 %	2010	Décembre 2020	20 000 \$	– \$	20 000 \$	– \$	
Série 10	5,40 %	2012	Octobre 2017	65 000	–	–	65 000	
				85 000 \$	– \$	20 000 \$	65 000 \$	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Série 4 – Actions privilégiées à taux variable

Les porteurs d'actions privilégiées de série 4 ont droit à un dividende privilégié trimestriel en trésorerie, non cumulatif, à un taux variable qui correspond au taux des bons du Trésor du Canada à 90 jours, majoré de 4,78 %, pouvant être déclaré par le conseil d'administration. Les actions privilégiées de série 4 sont rachetables contre trésorerie, au gré de la société, à condition que l'autorisation préalable des organismes de réglementation soit obtenue, i) le 30 septembre 2024 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action, plus tous les dividendes déclarés et impayés à la date fixée pour le rachat, ou ii) au prix de 25,50 \$ plus tous les dividendes déclarés et impayés jusqu'à la date fixée pour le rachat dans le cas des rachats fixés à toute autre date, et ce, à compter du 30 septembre 2019. Les actions privilégiées de série 4 sont convertibles, au gré du porteur, en actions privilégiées à dividendes non cumulatifs et à taux rajusté tous les cinq ans, de série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), sous certaines conditions, le 30 septembre 2024 puis le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

c) Actions ordinaires

Émission d'actions ordinaires

Au cours de l'exercice, 111 952 actions ordinaires (103 249 en 2015) ont été émises par suite de l'exercice d'options sur actions, pour une contrepartie en trésorerie de 2 877 \$ (2 473 \$ en 2015). De plus, la société a émis 809 585 actions d'une valeur de 49 333 \$ par voie de placement privé (néant en 2015), dont 708 \$ (560 \$ en 2015) ont été transférés depuis le surplus d'apport vers le compte des actions ordinaires, au titre des options ainsi exercées.

d) Régime de réinvestissement de dividendes

La société a instauré un régime de réinvestissement de dividendes. Aux termes de ce régime, auquel la participation est facultative, les dividendes versés en trésorerie sur les actions ordinaires servent à acheter d'autres actions ordinaires au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de versement du dividende. La société peut, à son gré, émettre des actions ordinaires nouvelles ou acquérir des actions ordinaires sur le marché libre au cours du marché. La société a suspendu le régime en 2014, mais garde l'option de le rétablir ultérieurement.

e) Restrictions quant au versement de dividendes

Banque Équitable, filiale de la société, doit respecter des exigences minimales en matière de fonds propres qui sont prescrites par le BSIF en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada). La Banque doit aviser préalablement le BSIF de la déclaration de tout dividende et s'assurer que cette déclaration est conforme aux dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et aux lignes directrices du BSIF sur les normes de fonds propres et de liquidité.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 19 – Rémunération fondée sur des actions

a) Régime de rémunération fondée sur des actions

Dans le cadre du régime d'options sur actions de la société, des options sur actions ordinaires sont périodiquement attribuées aux participants admissibles; elles ont une durée de six ou sept ans, et les droits à ces options ont un délai d'acquisition de quatre ou cinq ans. Au 31 décembre 2016, le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime était de 1 475 570 (1 475 570 au 31 décembre 2015). Les options en circulation viennent à échéance à diverses dates jusqu'en mars 2023. L'évolution des options sur actions de la société durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 et l'information connexe sont résumées ci-dessous :

	2016		2015	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation à l'ouverture de l'exercice	540 236	40,12 \$	544 449	33,52 \$
Attribution	136 239	53,15	109 195	59,66
Exercice	(111 952)	25,70	(103 249)	23,95
Renonciation/annulation	(7 056)	54,06	(10 159)	60,83
En circulation à la clôture de l'exercice	557 467	46,03 \$	540 236	40,12 \$
Exerçables à la clôture de l'exercice	268 751	38,37 \$	267 725	30,99 \$

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2016.

Prix d'exercice	Options en circulation		Options exerçables
	Nombre en circulation	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Nombre d'options exerçables
26,01 \$	7 500	1,9	7 500
29,32 \$	98 854	2,2	98 854
27,23 \$	10 000	2,4	10 000
36,11 \$	100 081	3,2	72 596
37,43 \$	4 000	3,4	3 000
46,65 \$	6 000	3,9	4 500
52,90 \$	92 856	4,2	45 982
59,98 \$	96 842	5,2	24 445
55,32 \$	7 500	5,9	1 875
53,15 \$	133 834	6,2	–

Conformément à la méthode de comptabilisation des options sur actions à la juste valeur, la société a inscrit une charge de rémunération de 1 058 \$ (935 \$ en 2015) au titre des options attribuées dans le cadre de son régime d'options sur actions. Ce montant a été porté au crédit du surplus d'apport. La juste valeur des options attribuées en 2016 a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, selon les hypothèses suivantes :

	2016	2015
Taux sans risque	0,5 %	0,9 %
Durée attendue des options (en années)	4,8	4,8
Volatilité attendue	25,9 %	24,7 %
Dividendes attendus	1,3 %	1,2 %
Juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée	9,0 \$	10,74 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

b) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La société a instauré un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel admissibles. Aux termes du régime, les personnes admissibles peuvent affecter de 1 à 10 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires de la société. Pour chaque cotisation admissible, la société cotise l'équivalent de 50 % de la cotisation du membre du personnel pour l'achat d'actions ordinaires de la société, jusqu'à concurrence d'un certain maximum par membre du personnel.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la société a inscrit une charge de 659 \$ (508 \$ en 2015) au titre de ce régime.

c) Régime d'unités d'actions différées (« UAD »)

La société a constitué un régime d'UAD à l'intention des administrateurs. Aux termes du régime, le conseil d'administration attribue de temps à autre des unités fictives aux administrateurs, sur lesquelles les droits sont acquis dès l'attribution. Les administrateurs reçoivent des UAD additionnelles chaque fois que la société déclare un dividende en trésorerie. Lorsque l'administrateur quitte le conseil d'administration (la « date de départ »), l'arriéré de la valeur de ses UAD lui sera versé suivant deux dates de rachat distinctes au plus qu'il aura choisies. Le rachat effectué par le participant doit avoir lieu après sa date de départ, mais il doit avoir lieu au plus tard le 15 décembre de la première année civile qui débute à la date de départ. La valeur d'échange de chaque UAD échangeable par l'administrateur correspond au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société négociées à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de Bourse précédant immédiatement la date de rachat.

En cas de déclaration d'un dividende en actions, de fractionnement ou de regroupement d'actions, de consolidation, de reclassement, de modification de la composition du capital ou de toute autre modification du capital de la société qui a une incidence sur ses actions ordinaires, la société apportera au nombre d'UAD en circulation dans le cadre du régime tout ajustement proportionnel qu'elle juge nécessaire pour refléter la modification. Le régime d'UAD est administré par le conseil d'administration ou par un comité du conseil.

La société couvre également le risque de variation des flux de trésorerie futurs liée au régime d'unités d'actions différées. Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Instruments financiers dérivés » pour obtenir plus de précisions.

L'évolution des UAD de la société durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 est résumée ci-dessous :

	2016	2015
	Nombre d'UAD	Nombre d'UAD
En circulation à l'ouverture de l'exercice	30 133	24 709
Attribution	6 666	5 117
Réinvestissement de dividendes	439	307
Exercice	(5 022)	–
En circulation à la clôture de l'exercice	32 216	30 133

En 2016, 5 022 UAD (néant en 2015) ont été exercées pour une valeur totale de 101 \$ (néant en 2015). Le montant de la charge (du produit) de rémunération comptabilisé en 2016 au titre des UAD en circulation durant l'exercice s'est établi à 678 \$ [(21) \$ en 2015]. Au 31 décembre 2016, le passif associé aux UAD en circulation était évalué à 1 944 \$ (1 565 \$ au 31 décembre 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

d) Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR »)

La société a constitué un régime d'UAR à l'intention des membres du personnel admissibles. Aux termes du régime, le conseil d'administration attribue des UAR ou des UALR à des membres du personnel admissibles durant le processus de rémunération annuel, sur lesquelles les droits sont acquis au bout de trois ans (acquisition restreinte jusqu'à l'échéance). Aux termes du régime, chaque UAR ou UALR représente une action ordinaire fictive donnant droit à des dividendes fictifs, lesquels sont réinvestis dans des UAR ou des UALR supplémentaires lorsqu'un dividende est payé en trésorerie sur l'action ordinaire de la société. Chaque UAR ou UALR détenue jusqu'à la fin du délai d'acquisition, ainsi que celle acquise en tant qu'un équivalent de dividendes, est réglée sous forme d'un paiement en trésorerie au membre du personnel admissible, dont le montant est fondé sur le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société négociées à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'acquisition des droits, cette date incluse. La valeur des UALR pourrait augmenter ou diminuer d'au plus 25 % selon le rendement total des capitaux propres relatif de la société par rapport à un groupe de référence défini constitué d'institutions financières canadiennes.

La société couvre également le risque de variation des flux de trésorerie futurs liée au régime d'unités d'actions restreintes. Il y a lieu de se reporter à la note 10 « Instruments financiers dérivés » pour obtenir plus de précisions.

L'évolution des UAR et UALR de la société durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015 est résumée ci-dessous :

	2016	2015
	Nombre d'UAR	Nombre d'UAR
En circulation à l'ouverture de l'exercice	42 861	39 794
Attribution	33 888	26 855
Réinvestissement de dividendes	1 021	445
Exercice	(16 952)	(21 764)
Renonciation/annulation	(2 692)	(2 469)
En circulation à la clôture de l'exercice	58 126	42 861

En décembre 2016, 16 952 UAR (21 764 en 2015) ont été exercées pour une valeur totale de 1 045 \$ (1 166 \$ en 2015). La charge de rémunération comptabilisée au titre des UAR et des UALR en circulation durant l'exercice s'établit à 1 646 \$ (886 \$ en 2015). Au 31 décembre 2016, le passif au titre des UAR et UALR en circulation s'établissait à 1 668 \$ (1 093 \$ au 31 décembre 2015).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 20 – Bénéfice par action

Le bénéfice dilué par action correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, compte tenu de l'effet dilutif des options sur actions calculé selon la méthode du rachat d'actions.

	2016	2015
Bénéfice de base par action ordinaire		
Bénéfice net	138 330 \$	125 865 \$
Dividendes sur actions privilégiées	4 763	4 763
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	133 567 \$	121 102 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – De base	15 591 297	15 466 907
Bénéfice de base par action ordinaire	8,57 \$	7,83 \$
Bénéfice dilué par action ordinaire		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	133 567 \$	121 102 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – De base	15 591 297	15 466 907
Ajustement du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :		
Options sur actions	137 691	205 427
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – Dilué	15 728 988	15 672 334
Bénéfice dilué par action ordinaire	8,49 \$	7,73 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte d'un nombre moyen d'options en circulation, soit 221 169 options (110 759 en 2015), dont le prix d'exercice moyen pondéré était de 56,23 \$ (58,39 \$ en 2015), parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen de l'action ordinaire de la société.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 21 – Gestion des fonds propres

Banque Équitable gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices du BSIF, qui sont fondées sur les normes publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Pour une information plus détaillée, se reporter aux pages 28 à 30 du rapport de gestion.

Banque Équitable suit une politique de gestion des fonds propres et un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui contrôle la qualité des fonds propres affectés à l'exploitation, ainsi que la quantité de ces fonds propres. Au cours de l'exercice, Banque Équitable a respecté l'ensemble des exigences internes et externes en matière de fonds propres.

Les fonds propres réglementaires (qui concernent seulement Banque Équitable) se présentent comme suit :

(EN MILLIERS DE DOLLARS)	2016	2015
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	199 089 \$	145 836 \$
Surplus d'apport	6 148	6 126
Résultats non distribués	721 117	600 128
Cumul des autres éléments du résultat global ¹⁾	(20 210)	(22 458)
Moins : Ajustements réglementaires	(15 037)	(14 574)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	891 107	715 058
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Actions privilégiées à dividendes non cumulatifs	72 554	72 554
Fonds propres de catégorie 1	963 661	787 612
Fonds propres de catégorie 2		
Provision collective	31 890	31 890
Débentures subordonnées	65 000	65 000
Fonds propres de catégorie 2	96 890	96 890
Total des fonds propres	1 060 551 \$	884 502 \$

¹⁾ Comme le prescrit le BSIF (suivant les règles de Bâle III), le cumul des autres éléments du résultat global fait intégralement partie des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, mais le montant de la réserve aux fins de la couverture de flux de trésorerie qui correspond à la couverture des éléments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est exclu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 22 – Engagements et éventualités

a) Engagements de location

La société a des engagements au titre de contrats de location simple relatifs à des bureaux situés à Toronto, à Calgary, à Montréal et à Vancouver. Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location se présentent comme suit :

	2016	2015
Moins de 1 an	2 106 \$	1 819 \$
De 1 an à 5 ans	12 187	9 358
Plus de 5 ans	7 512	7 458
	21 805 \$	18 635 \$

En plus de ces loyers minimaux pour la location de locaux, la société paiera sa quote-part des frais d'entretien des zones communes et des impôts fonciers pendant le terme des baux. Pour 2016, la charge locative comptabilisée dans les états consolidés du résultat net s'établit à 4 477 \$ (2 333 \$ en 2015).

b) Engagements de crédit

Au 31 décembre 2016, les engagements que la société avait dans le cadre de ses activités normales à l'égard du financement de prêts hypothécaires se chiffraient à 1 037 929 \$ (1 009 763 \$ au 31 décembre 2015). De ce montant, elle s'attendait à en financer une tranche de 569 338 \$ (540 332 \$ au 31 décembre 2015) dans un délai de un an, et le reste, soit 468 591 \$ (469 431 \$ au 31 décembre 2015), serait financé après un an, à diverses dates.

La société a émis des lettres de crédit de soutien aux termes desquelles elle offre la garantie qu'elle effectuera des paiements si un emprunteur ne respecte pas ses obligations envers un tiers. Au 31 décembre 2016, les lettres de crédit en cours totalisaient 5 917 \$ (8 560 \$ au 31 décembre 2015), dont aucune à cette date n'avait fait l'objet d'un prélèvement.

c) Événualités

En septembre 2013, la société a conclu une entente en vue de résoudre un litige relatif à une fraude présumée qui avait été découverte en 2011. Le solde net de la créance s'établissait à 3,2 millions de dollars (3,2 millions de dollars au 31 décembre 2015). La société a soumis dernièrement une demande d'indemnisation en vertu de son assurance caution d'institution financière, qui est une protection contre les pertes résultant d'une fraude. Rien ne garantit que le produit ou le recouvrement, le cas échéant, serait reçu en temps voulu dans le cadre de cette demande ou que le produit suffirait à recouvrer entièrement la créance.

La société fait l'objet d'autres réclamations et litiges qui surviennent de temps à autre dans le cadre de ses activités normales. La direction a jugé que le total de ces passifs, s'il en est, qui pourraient naître en raison de ces diverses actions en justice n'était pas important, et aucune autre provision n'a donc été comptabilisée dans les présents états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 23 – Transactions avec des parties liées

Des parties sont considérées comme étant liées lorsque l'une a la capacité, directe ou indirecte, de contrôler l'autre ou d'exercer une influence notable sur l'autre dans la prise de décisions sur le plan financier et sur le plan de l'exploitation. Les parties liées de la société comprennent les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche, ainsi que les entités contrôlées par ces personnes ou sur lesquelles ces personnes exercent une influence notable ou dans lesquelles elles détiennent un droit de vote significatif. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société, directement et indirectement. La société considère les administrateurs comme faisant partie des principaux dirigeants.

a) Tableau de rémunération des principaux dirigeants

	2016	2015
Avantages à court terme	3 334 \$	3 306 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	46	45
Paiements fondés sur des actions	1 707	728
	5 087 \$	4 079 \$

b) Transactions sur actions et actions et options détenues par les principaux dirigeants et les parties liées

Au 31 décembre 2016, les principaux dirigeants détenaient 2 196 242 actions ordinaires (2 154 585 au 31 décembre 2015) et 9 000 actions privilégiées (9 000 en 2015), dont 2 007 118 actions ordinaires (2 001 400 au 31 décembre 2015) étaient la propriété véritable des administrateurs ne faisant pas partie de la direction ou étaient détenues par des parties liées dont les actionnaires détenant le contrôle étaient des administrateurs de la société. De plus, les principaux dirigeants détenaient 325 663 options sur actions ordinaires de la société (312 126 au 31 décembre 2015), dont le prix d'exercice variait de 26,01 \$ à 53,15 \$.

c) Autres transactions

Au 31 décembre 2016, les principaux dirigeants, les parties liées dont les actionnaires détenant le contrôle sont des administrateurs de la société et les fiduciaires qui sont la propriété véritable des administrateurs détenaient des dépôts d'une valeur de 572 \$ (32 \$ au 31 décembre 2015). Ces placements ont été effectués dans le cadre des activités normales, à des conditions semblables à celles offertes à des tiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

(EN MILLIERS DE DOLLARS, SAUF LE NOMBRE D' ACTIONS AINSI QUE LES MONTANTS PAR ACTION ET PAR OPTION SUR ACTIONS)

Note 24 – Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente la position de la société au 31 décembre 2016 qui reflétait la sensibilité de ses actifs, passifs et capitaux propres aux taux d'intérêt à la date d'échéance prévue au contrat ou à la date de révision des taux, si celle-ci était antérieure.

	Taux variable	De 0 à 3 mois	De 4 mois à 1 an	Total dans 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune sensibilité aux taux d'intérêt	Total ¹⁾
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie et trésorerie soumise à des restrictions	476 871 \$	187 \$	– \$	477 058 \$	– \$	– \$	– \$	477 058 \$
Taux d'intérêt effectif	0,82 %	0,50 %	–	0,82 %	–	–	–	0,82 %
Titres pris en pension	–	199 401	–	199 401	–	–	–	199 401
Taux d'intérêt effectif	–	0,50 %	–	0,50 %	–	–	–	0,50 %
Placements	16 050	219 246	27 617	262 913	90 638	6 720	(30 596)	329 675
Taux d'intérêt effectif	3,74 %	1,36 %	6,03 %	1,99 %	5,20 %	5,05 %	–	3,12 %
Prêt hypothécaire – Titrisation	562 137	193 502	641 826	1 397 465	4 527 678	1 091 983	88 225	7 105 351
Taux d'intérêt effectif	1,99 %	3,02 %	2,85 %	2,53 %	2,79 %	2,92 %	–	2,73 %
Prêt hypothécaire	2 791 256	789 554	3 682 877	7 263 687	3 368 063	13 345	33 357	10 678 452
Taux d'intérêt effectif	4,46 %	4,42 %	4,39 %	4,42 %	4,28 %	5,72 %	–	4,36 %
Droits conservés dans le cadre de titrisations	–	–	–	–	–	–	110 824	110 824
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	72 827	72 827
Total des actifs	3 846 314 \$	1 401 890 \$	4 352 320 \$	9 600 524 \$	7 986 379 \$	1 112 048 \$	274 637 \$	18 973 588 \$
Passifs								
Dépôts ²⁾	213 \$	3 050 716 \$	3 389 601 \$	6 440 530 \$	3 250 759 \$	– \$	71 794 \$	9 763 083 \$
Taux d'intérêt effectif	1,31 %	1,59 %	1,75 %	1,67 %	2,03 %	–	–	1,78 %
Passifs de titrisation	–	1 393 899	956 487	2 350 386	4 713 011	654 067	45 168	7 762 632
Taux d'intérêt effectif	–	1,54 %	1,64 %	1,59 %	2,00 %	4,51 %	–	2,06 %
Facilités bancaires	–	50 000	–	50 000	–	–	–	50 000
Taux d'intérêt effectif	–	2,38 %	–	2,38 %	–	–	–	2,38 %
Obligations relatives aux titres mis en pension	–	112 488	–	112 488	–	–	–	112 488
Taux d'intérêt effectif	–	0,85 %	–	0,85 %	–	–	–	0,85 %
Autres passifs et impôt différé	–	–	–	–	–	–	243 235	243 235
Débetures ³⁾	–	–	65 000	65 000	–	–	–	65 000
Taux d'intérêt effectif	–	–	5,47 %	5,47 %	–	–	–	5,40 %
Capitaux propres	–	–	–	–	75 000	–	902 150	977 150
Total des passifs et des capitaux propres	213 \$	4 607 103 \$	4 411 088 \$	9 018 404 \$	8 038 770 \$	654 067 \$	1 262 347 \$	18 973 588 \$
Éléments hors bilan ⁴⁾	– \$	(75 864) \$	118 557 \$	42 693 \$	(60 850) \$	18 157 \$	– \$	– \$
Excédent (insuffisance) des actifs par rapport aux passifs, aux capitaux propres et aux éléments hors bilan	3 846 101 \$	(3 281 077) \$	59 789 \$	624 813 \$	(113 241) \$	476 138 \$	(987 710) \$	– \$
Total des actifs – 2015	2 923 782 \$	891 511 \$	3 802 644 \$	7 617 937 \$	6 409 704 \$	1 326 194 \$	173 749 \$	15 527 584 \$
Total des passifs et des capitaux propres – 2015	184 \$	2 720 378 \$	4 281 275 \$	7 001 837 \$	6 353 503 \$	1 240 248 \$	931 996 \$	15 527 584 \$
Éléments hors bilan – 2015	– \$	(159 009) \$	36 747 \$	(122 262) \$	217 000 \$	(94 738) \$	– \$	– \$
Excédent (insuffisance) des actifs par rapport aux passifs, aux capitaux propres et aux éléments hors bilan – 2015	2 923 598 \$	(1 987 876) \$	(441 884) \$	493 838 \$	273 201 \$	(8 792) \$	(758 247) \$	– \$

¹⁾ Les intérêts courus sont inclus dans les actifs et les passifs compris dans la colonne « Aucune sensibilité aux taux d'intérêt ».

²⁾ Les CPG encaissables sont inclus dans la colonne « De 0 à 3 mois » puisqu'ils sont encaissables à vue par le déposant au bout de 30 jours après la date d'émission.

³⁾ Les remboursements anticipés de débetures, prévus par contrat ou autrement, n'ont pas été estimés parce que Banque Équitable a besoin de l'autorisation préalable des organismes de réglementation.

⁴⁾ Les éléments hors bilan comprennent les swaps de taux d'intérêt de la société, ses couvertures d'actifs financés, ainsi que les engagements à l'égard de taux de prêts hypothécaires non spécifiquement couverts. Il est présumé que les engagements à l'égard de taux de prêts hypothécaires spécifiquement couverts sont presque entièrement compensés par leurs couvertures respectives.

ADMINISTRATEURS

Eric Beutel

Vice-président, Oakwest Corporation Limited, société de portefeuille

Johanne Brossard

Administratrice de sociétés

Michael Emory

Président et chef de la direction, Allied Properties REIT

Kishore Kapoor

Administrateur de sociétés

Eric Kirzner

Professeur de finance, Rotman School of Management, Université de Toronto

David LeGresley

Président du Conseil et administrateur de sociétés

Lynn McDonald

Administratrice de sociétés

Andrew Moor

Président et chef de la direction d'Equitable Group Inc. et de Banque Équitable

Rowan Saunders

Président et chef de la direction, Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance

Vincenza Sera

Administratrice de sociétés

Michael Stramaglia

Administrateur de sociétés et président et fondateur de Matrisc Advisory Group Inc., société d'experts-conseils en gestion des risques

DIRIGEANTS

Andrew Moor

Président et chef de la direction

Ron Tratch

Vice-président et de la gestion des risques

Tim Wilson

Vice-président et chef des finances

Aviva Braude

Vice-présidente, Services hypothécaires

Dan Dickinson

Vice-président, Services bancaires électroniques

David Downie

Vice-président, Montage de prêts commerciaux

Isabelle Farella

Vice-présidente, Audit interne

Scott Fryer

Vice-président, Services de dépôt

Kimberly Kukulowicz

Vice-présidente, Ventas du secteur résidentiel et Relations avec les partenaires

Brian Leland

Vice-président, Prêts résidentiels

Darren Lorimer

Vice-président, Prêts commerciaux

Tamara Malozewski

Vice-présidente, Finances

Mark McPhail

Vice-président, Risque et Analyse du capital

Alex Prokoudine

Vice-président, Marchés financiers

Rajesh Raut

Vice-président et contrôleur

Dan Ruch

Vice-président et chef de la conformité

John Simoes

Vice-président, Planification et information financières

David Soni

Vice-président, Politique de risque

Jody Sperling

Vice-présidente, Ressources humaines

Nicholas Strube

Vice-président et trésorier

David Yu

Vice-président, Technologie de l'information

RENSEIGNEMENTS POUR LES ACTIONNAIRES ET SUR LA SOCIÉTÉ

Siège social

Equitable Bank Tower
30, St. Clair Avenue West, Suite 700
Toronto (Ontario) Canada M4V 3A1

Bureaux régionaux**Montréal**

1411, rue Peel, Bureau 501
Montréal (Québec), Canada H3A 1S5

Calgary

600 – 1333 8th Street S.W., Suite 600
Calgary (Alberta) Canada T2R 1M6

Vancouver

777 Hornby Street, Suite 1240
Vancouver (Colombie-Britannique), Canada,
V6Z 1S4

Halifax

1959 Upper Water Street, Suite 1300
Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3N2

Site Web

www.equitablebank.ca

Inscription boursière

TSX : EQB et EQB.PR.C

Relations avec les investisseurs

Tim Wilson, Vice-président et chef des finances
416.515.7000
investor@equitablegroupinc.com

Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs Computershare Inc.
100 University Avenue, 9th Floor
Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1
1.800.564.6253

Appel-conférence et webémission trimestriels

Le vendredi 17 février 2017 à 10 h HNE
En direct : 416.642.5209
Reprise : 647.436.0148 (code 3575538)
Archive : www.equitablebank.ca

Assemblée annuelle des actionnaires

Le mercredi 17 mai 2017 à 10 h HNE
Equitable Bank Tower
30 St. Clair Avenue West 5th Floor
Toronto (Ontario) Canada M4V 3A1